



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015

La Cimade Rhône-Alpes

Sommaire

LUTTER CONTRE LA XENOPHOBIE	3
PARTIE 1:PRESENTATION DE LA CIMADE EN RHONE-ALPES	5
CHAPITRE 1 : ACTUALITES 2015	6
CHAPITRE 2 : LA VIE ASSOCIATIVE	9
PARTIE 2 : LES MISSIONS.....	13
CHAPITRE 1 : ACCOMPAGNEMENT ET DEFENSE DES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES	14
CHAPITRE 2 :L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES PERSONNES ETRANGERES INCARCEREES	16
CHAPITRE 3 : ANIMATION JURIDIQUE	19
CHAPITRE 4 : LE PROGRAMME « SANTE MIGRANTS »	25
CHAPITRE 5 : LES ACTIONS DE SENSIBILISATION	31
CHAPITRE 6 : VEILLE CITOYENNE ET PLAIDOYER	32
CHAPITRE 7 : LES SOLIDARITES INTERNATIONALES	32
CHAPITRE 8 : LE GIE « DROITS COMMUNS »	32
PARTIE 3 : LES GROUPES LOCAUX.....	34
LA CIMADE ANNONAY	35
LA CIMADE GRENOBLE.....	36
LA CIMADE HAUTE-LOIRE	40
LA CIMADE LYON.....	43
LA CIMADE SAINT-ETIENNE	44
LA CIMADE VALENCE-ROMANS.....	47
LA CIMADE PAYS DE GEX.....	52
LA CIMADE BOURG-EN-BRESSE	54
PARTIE 4 : RAPPORT FINANCIER ET PARTENARIAT	56
CHAPITRE 1 : LES PARTENARIATS	57
CHAPITRE 2 : RAPPORTS FINANCIERS	58

LUTTER CONTRE LA XENOPHOBIE

2015 restera comme une année dramatique. Entre les deux séries d'attentats meurtriers à Paris, en janvier puis novembre, s'est imposée dans les médias et les esprits la « crise » des migrants.

D'où des sentiments partagés, une opinion publique plus volatile que jamais, des réactions émotionnelles contradictoires. Les attentats islamistes ont favorisé les amalgames, les discours d'exclusion, les actes islamophobes. L'image du petit Aylan, mort sur une plage de la mer Égée, a réveillé les compassions, les envies de solidarité, les motivations d'agir.

En région Rhône-Alpes, La Cimade a ressenti les contrecoups de ces mouvements nationaux d'opinion. De nombreux candidats se sont présentés à l'automne pour proposer du bénévolat au service des migrants. Plusieurs d'entre eux ont trouvé leur place au sein des équipes existantes, ou en créant des activités nouvelles, notamment des ateliers sociolinguistiques. La Cimade a été sollicitée plus encore qu'à l'habitude, pour participer à des débats, des conférences, des interventions diverses, ou pour apporter un éclairage ou des explications juridiques à telle ou telle situation. Les aides financières ont connu une augmentation sensible : des donateurs nouveaux, une solidarité du monde protestant qu'il faut souligner, un concours exceptionnel de la Région Rhône-Alpes, au vu de la situation exceptionnelle sur le front des réfugiés et des déplacés.

Les équipiers de La Cimade en Rhône-Alpes, malheureusement, sont face à des demandes de plus en plus nombreuses, des rendez-vous de plus en plus fréquents, un agenda de plus en plus serré, tant les situations personnelles problématiques se multiplient.

Le projet régional, adopté par l'assemblée générale du printemps, n'a pas pu être convenablement mis en œuvre, les bénévoles et les salariées étant complètement mobilisés par les urgences. La région s'est efforcée de participer du mieux possible aux instances nationales et à la vie de l'ensemble de l'association. Une trentaine d'adhérents ont participé en octobre à la session nationale, à leurs frais, il faut le souligner. Le conseil régional s'est réuni cinq fois, sans compter la journée d'assemblée générale. Le bureau, une dizaine de fois. Mais c'est un réel souci : malgré l'augmentation du nombre de bénévoles (le seuil des 300 adhérents a de nouveau été dépassé), trop rares sont ceux qui acceptent des responsabilités dans la vie associative. Les « cadres » ne se renouvellent guère. Même si ce constat se retrouve dans un grand nombre d'associations, c'est une préoccupation.

Il faut cependant noter la vitalité et le renouvellement des équipes engagées dans les actions de sensibilisation, particulièrement au moment du festival *Migrant'Scène*. Celui-ci a pris pour sa cinquième édition un peu plus d'ampleur encore, avec des manifestations pour la première fois à Vaulx-en-Velin, à Chambéry, au-delà des lieux maintenant habituels (Lyon, Villeurbanne, Annonay, Valence, Romans, Grenoble et son agglomération, le plateau de la Haute-Loire) et grâce notamment à des aides nouvelles (DRAC et Conseil régional). Ces activités, quasiment toutes menées en partenariat, ont vocation à s'amplifier.

Ce bilan contrasté est à l'image de la Cimade en Rhône-Alpes, et sans doute dans les autres régions. Sa place est de plus en plus reconnue. Sa compétence juridique de plus en plus sollicitée par les personnes étrangères comme par les partenaires associatifs, les travailleurs sociaux, les institutions même parfois. Mais l'action des bénévoles comme des salariées se déroule sur un fond de demandes croissantes, et de durcissement des politiques publiques et des pratiques préfectorales.

Enfin, merci à tous nos partenaires, les associations amies, les financeurs publics et privés, les donateurs et tous les amis de la Cimade. Leur soutien, quel qu'en soit la forme, est plus qu'un réconfort : une nécessité.

Yves Grellier

Président de La Cimade Rhône-Alpes

Partie 1 : Présentation de la Cimade en Rhône-Alpes



La région Rhône-Alpes de La Cimade correspond à la région administrative plus la Haute-Loire. Elle représente 8% de la superficie de la France avec 43648 km² (comparable à la superficie du Danemark ou de la Suisse).

C'est, avec l'Île-de-France, la seule en France à figurer dans la liste des 20 régions européennes les plus puissantes. Son produit intérieur brut représentait plus de 197 milliards d'euros en 2014 (2^e rang national). Elle produit 9,7% de la richesse de la France.

Elle abrite 10% de la population française soit 6448900 habitants (source INSEE 2014) dont 9,4% sont immigrés. Son relatif dynamisme attire les entreprises et les migrants : le Rhône est le 3^{ème} département d'arrivée des demandeurs d'asile, après Paris et la Seine Saint Denis.

La région est structurée d'une part autour de la conurbation Lyon-St-Etienne (2,7 millions d'habitants) d'autre part dans les aires urbaines le long du sillon alpin, de la frontière genevoise à Valence (près de 1,5 million).

Chapitre 1 : Actualités 2015

Les mineurs isolés étrangers

2015 fut une année sombre pour les mineurs isolés étrangers malgré la circulaire Taubira. Les tests osseux ont été généralisés permettant ainsi d'exclure de l'aide sociale à l'enfance des personnes qui ont besoin de protection, et dont certaines sont condamnées à des peines d'emprisonnement ferme pour fraude.

Le groupe local de Grenoble après avoir sorti le livre noir sur les MIE s'apprête, courant 2016, à publier un rapport sur la vie ou « survie » quotidienne des MIE.

L'hébergement

Malgré l'ouverture de places supplémentaires pendant l'hiver, toutes les demandes d'hébergement ne peuvent être prises en compte. Dans le Rhône, près de 1500 personnes différentes ont sollicité le 115 sans qu'aucune solution ne leur soit proposée au plus fort de l'ouverture des capacités hivernales. En Isère, 2500 personnes sont en attente d'un hébergement et seulement 5% des personnes ont une réponse positive du 115.

En 2015, pour fluidifier les dispositifs d'hébergement d'urgence qui, selon le Préfet de région, étaient occupés en majorité (80%) par des personnes n'ayant pas vocation à rester sur le territoire français, ce dernier a proposé un dispositif de régularisation exceptionnelle pour une trentaine de personnes : « le protocole MVS ». Sur la base de critères très subjectifs, il était demandé aux travailleurs sociaux de sélectionner et de signaler les familles pouvant prétendre à cette mesure exceptionnelle de régularisation. Ce protocole, qui posait des problèmes éthiques et juridiques, a été suspendu avant d'être abandonné, sur intervention très argumentée de la FNARS et de la Cimade.

Tous les jours, des familles, des jeunes, des demandeurs d'asile viennent demander un abri dans les permanences de la Cimade. Des bénévoles de la Cimade ont ainsi lancé une pétition en décembre 2015, interpellant les autorités pour un accès prioritaire des femmes et des enfants à l'hébergement. Cette pétition a réuni près de 68 000 signatures.

Le collectif des associations unies Rhône-Alpes (AURA) créé en 2013, réunissant des associations de défense des droits de l'homme, contribue, comme groupe de pression, à dénoncer les politiques publiques d'hébergement et de logement et élabore des propositions pour une vraie politique publique d'hébergement pour les plus précaires.

Les malades étrangers

En 2015, la situation des malades étrangers reste accablante. Après le délitement du droit au séjour pour raisons médicales (avec des effets en matière de santé publique), il est aujourd'hui quasi-impossible de déposer une demande de titre de séjour pour raison médicale à la Préfecture du Rhône. 95% des demandes déposés font l'objet d'un refus de séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français.



Le 16 juin 2016, une vaste opération « coup de poing » organisée par les associations membres de l'Observatoire de la santé des étrangers (ODSE), s'est déroulée dans les principales villes de France pour interpeller l'État sur la situation des malades étrangers.

La réforme du droit d'asile

Le 23 juillet 2014, le ministre de l'Intérieur présentait en conseil des ministres le projet de loi « relatif à la réforme de l'asile ». Un an plus tard, ladite loi était publiée au Journal officiel. La plupart de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2015. Pour l'essentiel, la loi adapte la législation française au droit de l'Union européenne dont plusieurs directives devaient être transposées avant juillet 2015. Cette réforme est intervenue dans un contexte marqué par la forte médiatisation des événements tragiques survenus aux frontières de l'espace Schengen ainsi qu'en Méditerranée, mais aussi par la hausse des demandes de protection à travers le monde. Concrètement, cette réforme de l'asile a ou va entraîner des changements dans les pratiques des groupes locaux dans la mesure où les opérateurs de l'asile n'assureront plus certains accompagnements : procédure Dublin, demande d'aide juridictionnelle pour la CNDA, recours CNDA...

Le démantèlement des campements dit illicites

En 2015, les campements de St-Priest, Vaulx-en-Velin et de la Feyssine ont été à leur tour démantelés. Ces trois camps abritaient 450 personnes. Avant de procéder à la destruction de ces bidonvilles, la préfecture a proposé un « village d'insertion » pour les familles avec enfants, dans le cadre d'un projet « Insertion par l'Emploi et l'École »(I2E).

Ce dispositif devrait concerner 150 personnes environ. Il prévoit un hébergement dans des préfabriqués modulaires et gardiennés. Ces familles, choisies « sur la base du volontariat et de leur engagement » annonce la préfecture, seront nourries et accompagnées vers des programmes de formation, avec une aide de 4 euros par jour et par adulte.

En contrepartie il est demandé, dans un engagement contractualisé, à ces personnes de :

- « mettre fin à la mendicité, au ferrailage ou dans certains cas à la prostitution »,
- « de s'intégrer dans un dispositif de formation pour accéder à l'emploi » (mais les personnes seront principalement dirigées vers les métiers en tension),
- « de scolariser leurs enfants ».

Le dispositif est prévu pour durer trois ans avec une sortie des familles dès lors que leur autonomie est atteinte par l'obtention d'un travail et d'un logement social ou dans le parc privé.

La majorité des personnes vivant dans ces camps de fortune, a reçu une obligation de quitter le territoire français dans les 30 jours. Le dispositif ne pouvant accueillir que 150 personnes, il était nécessaire de trouver une solution pour les 300 personnes qui ne rentraient pas dans ce dispositif. C'est ainsi que la Cimade, en collaboration avec la commission « droit des étrangers » du Barreau de Lyon, dans le cadre de permanences ad hoc, a assuré le suivi de 45 dossiers OQTF. Toutes les personnes n'ont pas souhaité faire de recours mais un simple aller-retour hors des frontières de France exécutant ainsi l'OQTF. La Cimade a saisi le défenseur des droits et interviendra en son nom lors des audiences au Tribunal administratif.

Les attentats

On peut rappeler que les attentats du 11 janvier et du 13 novembre ont entraîné des réactions différentes : rassemblement autour des emblèmes républicains en janvier ; création de mouvements nouveaux, comme « *Not in my name* » ; projet de constitutionnalisation de la déchéance de nationalité ; état d'urgence...

La « crise migratoire »

Après les guerres en Afghanistan et en Irak puis le début des printemps arabes en 2010 et 2011 en Tunisie, Égypte et en Syrie, le nombre de réfugiés sur les routes du monde n'a jamais été aussi important depuis la seconde guerre mondiale (selon le Haut-commissariat aux réfugiés, il y aurait plus de 52 millions de personnes déplacées en 2014). La guerre en Syrie a amené des millions de Syriens à se réfugier dans les pays limitrophes : Liban, Jordanie, Turquie... Et quelques milliers ont rejoint l'Europe via la Grèce en traversant au péril de leur vie la mer Méditerranée sur des rafiots. L'opinion publique européenne s'émeut de ces traversées après la publication en août 2015 de la photo du jeune Aylan échoué sans vie sur une plage de Turquie. La réponse de l'Europe ne fut pas à la hauteur des valeurs et principes qu'elle proclame, malgré les efforts d'Angela Merkel.

Au total, les réfugiés sont très peu nombreux à être accueillis en France.

L'action de la Cimade confortée

Cette actualité a des effets sur notre association : montée des dons spontanés, sollicitations nombreuses pour participer à des conférences, des tables rondes, des séances d'information, et afflux inhabituel de candidats au bénévolat, notamment des jeunes.

Les élections régionales et la montée du Front National

Aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, 6,8 millions d'électeurs ont voté pour le Front National. Ces chiffres sont impressionnants et attestent de l'ancrage idéologique de ce parti chez une bonne partie des citoyens français. Elles ont également montré qu'une partie de l'électorat se désintéressait de plus en plus de la politique. L'abstention est donc très importante. Les citoyens français font de moins en moins confiance aux politiques pour endiguer la crise ressentie. En revanche, la vie associative est extrêmement vigoureuse.

Chapitre 2 : La Vie associative

La Cimade Rhône-Alpes est composée de 7 groupes locaux agréés par le Conseil National et de deux correspondants locaux :

Les groupes locaux en 2015

1) ANNONAY

Le groupe local d'Annonay est animée par Nadine Perrier. Il compte 16 adhérents. Il assure une permanence juridique hebdomadaire tous les mardis de 14h à 16h. 8 bénévoles assurent à tour de rôle cette permanence d'accueil juridique. Il mène également des actions de sensibilisation avec d'autres associations auprès du grand public et des scolaires.

2) BOURG-EN-BRESSE

En accord avec sa responsable, le conseil régional de la Cimade a considéré qu'il n'y avait pas de réel groupe, mais une correspondante en la personne de Nicole Raspail. Nicole est très impliquée dans le milieu associatif burgien et participe à des actions de sensibilisation en faveur des migrants avec l'ASDA (association de solidarité des demandeurs d'asile). La Cimade compte 7 adhérents à Bourg-en-Bresse.

3) CHAMBON-SUR-LIGNON (CIMADE43)

Ce groupe se compose de 18 adhérents. Depuis février 2014, il est animé par Pierre Bartissol. Une réunion de groupe a lieu un mois sur deux le 2^e jeudi. Il assure une permanence d'accueil juridique tous les jeudis de 16h à 18h. Des contacts téléphoniques sont possibles. Il mène également des actions de sensibilisation grand public et travaille étroitement avec l'association Plateau Asile Solidarité.

4) CHAMBERY

Le conseil régional en accord avec le responsable Cimade de Chambéry a pris acte qu'il n'y avait pas de groupe local mais un correspondant en la personne de Gilles Zuber. La Cimade compte 14 adhérents à Chambéry. Il existe une permanence d'accueil et d'information juridique tous les jeudis de 15h à 18h à la Maison des associations. La Cimade participe à la « coordination droit d'asile » en Savoie, qui se réunit tous les trois mois. Deux bénévoles basées à Saint-Julien de Maurienne accompagnent des familles migrantes dans leurs démarches administratives et/ou juridiques.

La Cimade est par ailleurs présente dans les maisons d'arrêt d'Aiton et Chambéry.

En 2015, des associations de Chambéry avec, à leur tête, l'ADDCAES, ont organisé la 1^{ère} édition de Migrant'Scène à Chambéry. Cette 1^{ère} édition a réuni près de 450 personnes.

5) GRENOBLE

Le groupe local de Grenoble comprend 71 adhérents et ses activités sont mises en œuvre par une vingtaine de bénévoles. Il est animé par Denis Hatzfeld. Il a continué les activités mises en place en 2011 : l'action auprès des étrangers incarcérés à la Maison d'arrêt de Varces, l'accompagnement des mineurs étrangers isolés, le soutien juridique des demandeurs d'asile dans leurs démarches de contentieux, l'aide à la demande de titre de séjour. Par ailleurs, le groupe a organisé la déclinaison locale du festival Migrant'Scène Il a participé à plusieurs conférences ou débats dans les lieux publics et dans des établissements secondaires. Il est porteur, avec l'association Accueil demandeurs d'asile (ADA), de l'observatoire de l'asile en Isère. Enfin, il est partie prenante, ou animateur, de deux collectifs concernant les migrants en difficulté : Migrant-en-Isère et Alerte-Isère. Ces collectifs ont provoqué des réunions avec les pouvoirs publics, publié des rapports, organisé des manifestations. En particulier, Migrant-en-Isère a organisé plusieurs actions concernant le projet de loi sur l'asile et l'immigration, et Alerte-Isère a rencontré à plusieurs reprises la Mairie et la Métropole pour examiner les conditions d'hébergement des populations précaires.

6) LYON

Le groupe local de Lyon rassemble 106 adhérents et plus d'une quarantaine de sympathisants. C'est le groupe le plus important de la région. Il est présidé par Marie-Claude Giroud-Panier. Il a plusieurs activités : les permanences d'accueil et d'informations juridiques, les interventions en milieu scolaire et grand public, les permanences dans les maisons d'arrêt de Corbas et de Villefranche-sur-Saône, des actions de veille citoyenne et de plaidoyer. Fin 2015, grâce à l'accroissement du nombre de bénévoles, ce groupe a mis en place de nouvelles activités (ateliers sociolinguistiques, aide aux récits d'asile, accompagnement social de femmes étrangères) et a renforcé ses permanences d'accueil juridique et ses actions de sensibilisation. Il compte en son sein un groupe « Solidarités internationales » très actif en termes d'éducation à la citoyenneté mondiale. Chaque année, le festival Migrant'Scène Lyon-Villeurbanne est un réel succès.

7) ROMANS-VALENCE

Le groupe local Romans-Valence est animé par Véronique Paré et Roland Noé. Il compte 34 adhérents. C'est un groupe très actif qui organise régulièrement des actions de sensibilisation grand public et en milieu scolaire sur la thématique des migrations. Il assure également une permanence d'accueil et d'information juridique tous les mardis de 14h à 16h.

8) SAINT-ETIENNE

Le groupe local de Saint-Etienne est animé par Michel Rouanet. Il compte 24 adhérents et met en œuvre quatre sortes d'activité : les permanences d'accueil, les interventions en milieu scolaire, les permanences à la maison d'arrêt de la Talaudière et les actions de sensibilisation.

9) PAYS DE GEX

Le groupe local de La Cimade Pays-de-Gex est composé de 17 adhérents. S'appuyant sur plus d'une quinzaine de bénévoles, il exerce l'essentiel de son activité dans le bassin gessien. Chaque semaine, il assure deux permanences d'accueil et d'informations juridiques : le vendredi de 9h à 12h à Ferney-Voltaire, Maison Saint-Pierre, 11 rue de Genève et le mercredi de 14h à 16h30, à Saint-Genis Pouilly, 28 rue de Pouilly. Il travaille aussi régulièrement avec l'Espace Solidaire Pâquis, situé à Genève, qui accueille et accompagne les migrants. Sur l'année, les membres du groupe, tous bénévoles, ont fourni un volume global de travail de plus de 3300 heures, pour la régularisation et l'accompagnement administratif. En plus des deux permanences hebdomadaires et de la permanence téléphonique, cela demande un gros travail de suivi qui se fait tout au long de la semaine, souvent dans l'urgence, et qui dure parfois plusieurs années pour nombre de procédures difficiles. Ce volume de travail équivaut à plus de 2 temps pleins.

Les Instances régionales

Le Conseil régional présidé par Yves Grellier s'est réuni les 6 février, 4 juin, 9 juillet, 17 septembre et 5 novembre soit 2 fois plus qu'en 2014 et sur des créneaux horaires de 9h30 à 16h00. Le bureau régional s'est réuni les 31 mars, 9 juillet, 17 septembre et 5 novembre. La région conserve 7 délégués régionaux à l'Assemblée générale nationale. L'Assemblée générale régionale s'est tenue le 25 avril à Oullins.

Fin 2014 et tout au long de l'année 2015, les instances régionales ont travaillé à un projet régional permettant de fédérer l'ensemble des groupes locaux autour d'axes de travail commun sur l'accueil des migrants, la sensibilisation, le plaidoyer.

Ces 3 axes de travail sont mis en œuvre par 8 groupes de travail ou commissions régionales animés par des membres du Conseil régional :

- Accueil des migrants
- Sensibilisation
- Vie associative
- Veille citoyenne
- Plaidoyer
- Solidarités internationales
- Prison
- trésoriers

L'équipe salariée

En 2015, l'équipe salariée était composée de :

- **Fanny Asselineau** : juriste, chargée projet « animation juridique »
- **Aurélie Eragne** : juriste, chargée de projet « santé migrants », remplacement congé parental Céline Rabourdin (du 15 avril 2015 au retour de Céline)
- **Mathilde Guin** : juriste, chargée de projet « animation juridique », remplacement congé maternité Fanny Asselineau (du 10 septembre 2015 au retour de Fanny)
- **Kaoutar Djemai-Dawood** : déléguée nationale en région

Nous avons accueilli quatre stagiaires venant de filières d'études différentes et qui souhaitent faire leur stage de fin d'études à la Cimade :

- **Mathilde Guin**, stage de 6 mois à l'animation juridique au sein de la délégation régionale
- **Juana Covaleda**, stage de 4 mois au sein du GL Pays de Gex
- **Louis Marguerettaz**, stage de 3 mois au sein du GL de Grenoble sur une enquête de la vie quotidienne des MIE

En 2015, la Cimade a obtenu au plan national un agrément de l'Agence du Service Civique pour accueillir 4 volontaires (VSC). La Cimade Rhône-Alpes fait partie des régions retenues pour accueillir un VSC pendant 8 mois :

- **Elisa Massanes-Yang**, volontaire du 15 octobre 2015 au 15 juin 2016, au sein de la délégation régionale

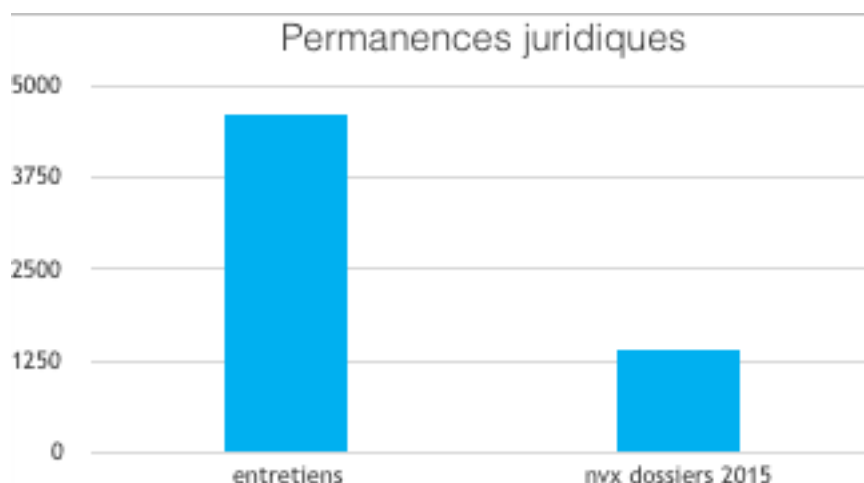
Partie 2 :

Les missions de La Cimade Rhône-Alpes

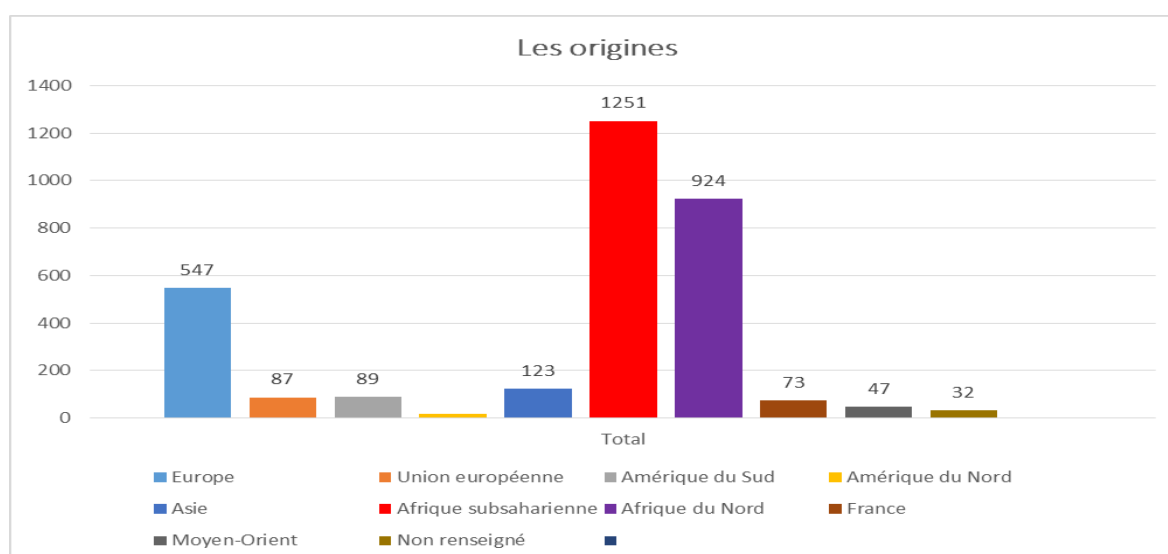
Chapitre 1 : Accompagnement et défense des droits des personnes migrantes

Les permanences juridiques

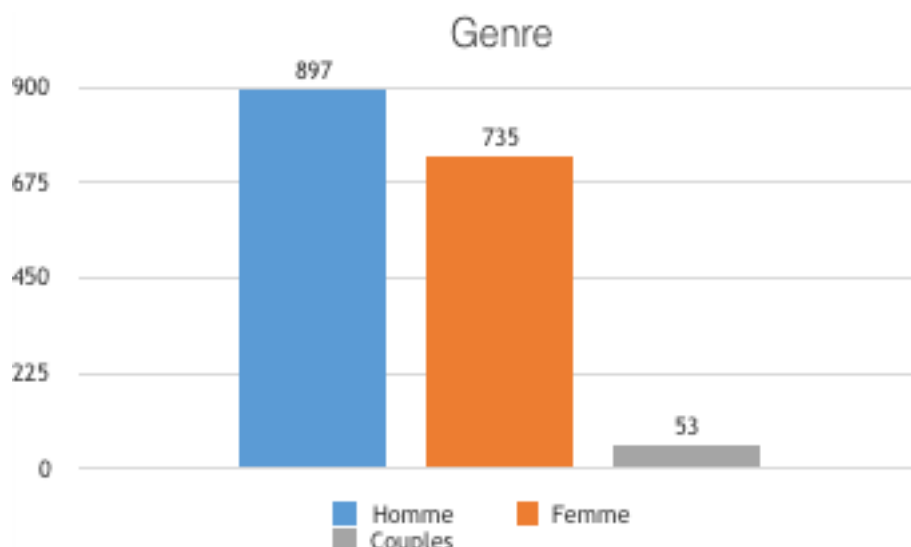
En 2015, la Cimade Rhône-Alpes a effectué près de 4605 entretiens et répondu à 1427 appels téléphoniques. 486 dossiers sont actuellement en cours de suivi.



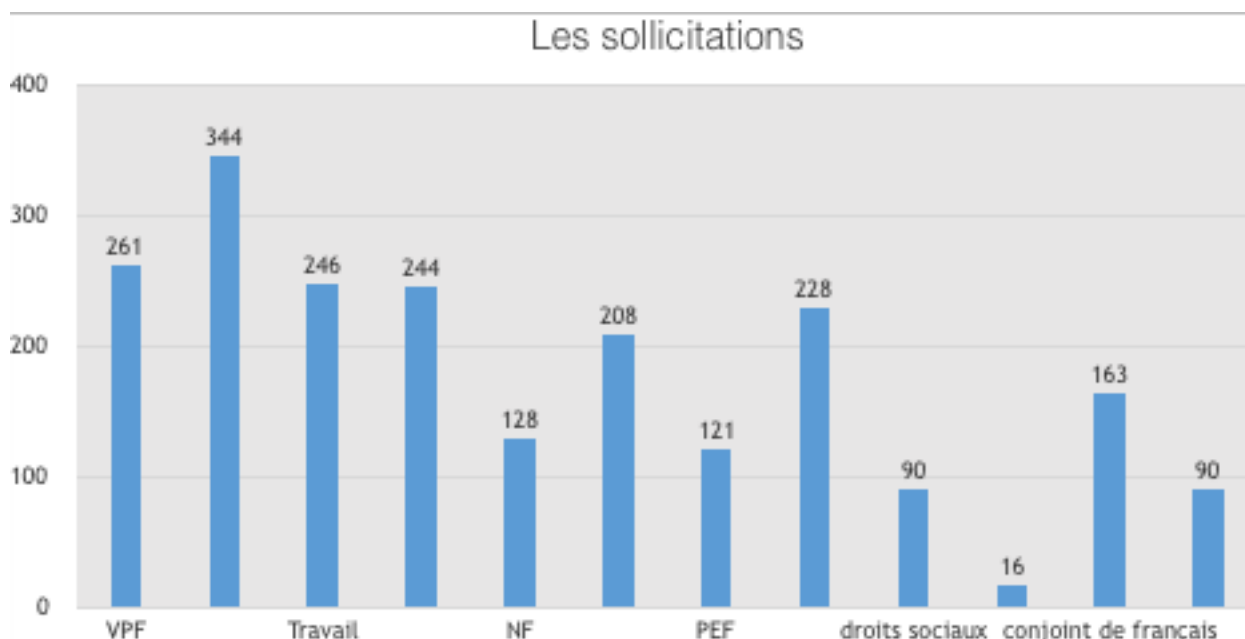
Les quatre origines les plus représentées dans le cadre des permanences d'accueil et d'informations juridiques sont les personnes originaires de l'Afrique Subsaharienne (39%), de l'Afrique du Nord (29%), d'Europe (17%) et d'Asie (4%).



Les permanences sont majoritairement fréquentées à 53% d'hommes et 44% femmes.



En 2015, les sollicitations concernent les problématiques de régularisation liées à : la santé, le travail, l'asile, la vie privée et familiale, l'éloignement et le regroupement familial. Une demande d'aide aux démarches concernant l'accès aux prestations sociales se développe.



La complexité du droit des étrangers, les pratiques des préfectures qui se durcissent en matière d'exigence de preuves de présence, le développement de procédures dématérialisées pour l'accueil des étrangers rendent de plus en plus nécessaire, malheureusement, l'accompagnement des personnes migrantes dans leurs démarches.

Chapitre 2 : L'accompagnement juridique des personnes étrangères incarcérées

La Cimade a été présente dans neuf établissements pénitentiaires de la région: le Puy-en-Velay, La Talaudière, Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Corbas, Valence, Saint-Quentin-Fallavier, Varcès, Aiton.

Dix-sept bénévoles sont ainsi intervenus dans l'un ou l'autre de ces établissements. Les rythmes d'intervention sont fort différents selon les établissements, en fonction notamment de leur taille et plus particulièrement encore, de l'ampleur des flux d'entrées de détenus. Ainsi à Corbas, le rythme des visites a été de trois visites par quinzaine, alors qu'au Puy-en-Velay les bénévoles Cimade ne sont intervenus que deux fois dans l'année. C'est donc environ 180 visites qui ont été faites, chaque fois par un ou deux bénévoles, cumulant une durée de présence en détention d'un peu plus de 850 heures. Le travail sur les dossiers hors établissement est de l'ordre de 600 heures et de plus, un peu plus de 300 heures ont été passées en transport. Nous consacrons encore un temps important à recruter et former de nouveaux bénévoles susceptibles d'intervenir en prison.

Les données statistiques que nous présentons ici ne couvrent pas l'intégralité des actions menées. Sur le Centre Pénitentiaire de Valence, les interventions n'ont démarré qu'en toute fin d'année, huit détenus ont été rencontrés lors des deux visites effectuées et aucune donnée statistique n'a été prise en compte. Sur l'établissement de Corbas, les données concernant une quinzaine de détenus n'ont pu être intégrées. Enfin les données concernant l'établissement du Puy-en-Velay n'ont pas été prises en compte pour des raisons de confidentialité.

Les entretiens

Au total c'est donc un peu plus de 350 détenus qui ont été rencontrés au cours de 561 entretiens individuels. Les données statistiques retenues portent sur 332 détenus. L'établissement de Corbas avec un peu plus de 130 détenus vus en 2015 compte donc pour la moitié des cas.

Ce total comprend 17 femmes dont quinze à Corbas et deux à la Talaudière.

Tableau 1 : Nombre de détenus visités

Établissement	A	B	C	LT	Va	VS	SQ	Total
Femmes			15	2				17
Hommes	29	40	100	30	33	53	30	315
Total	29	40	115	32	33	53	30	332

Sur l'ensemble, six détenus seulement avaient été vus pour la première fois avant 2014. Il s'agit soit de situations particulièrement difficiles pour lesquelles les actions sont longues (par exemple essayer d'obtenir des documents d'identité quand les déclarations de lieu de naissance sont imprécises ou non fiables) soit de récidivistes (notamment en situation de détresse psychiatrique) dont le dossier est repris lors d'une nouvelle incarcération.

Dans les deux tiers des cas, les étrangers ne sont vus qu'une seule fois. Cela suffit à leur donner les explications sur leur situation, le plus souvent parce qu'il n'y a rien à faire : cela peut être le cas de ceux qui s'inquiètent de la validité de leur titre de séjour lors d'une courte incarcération et qu'il convient de seulement rassurer ; plus souvent, il s'agit d'expliquer à des gens présents depuis peu en France en situation irrégulière qu'ils n'ont aucun argument pour présenter une demande de régularisation. Il est encore des situations où un seul entretien suffit quand il s'agit par exemple d'informer l'OFPRA ou la CNDA de l'incarcération de la personne en cours d'instruction de sa demande d'asile ou lorsqu'il convient de les orienter sur les CPIP en précisant simplement le type de titre de séjour auquel ils ont droit. Il est même des cas (2) où l'entretien direct n'a pas eu lieu parce que le conseil ou l'information pertinente ont pu être donnés autrement.

1) NATIONALITES

Les détenus rencontrés relèvent de 55 nationalités. Deux sont apatrides. Deux sont français : l'un avait besoin d'informations pour ses proches étrangers, le second, bien qu'ayant fait son service militaire, se voit contester sa nationalité du fait de sa naissance aux Comores d'un père mahorais.

Les quatre nationalités les plus représentées (Tunisie, Albanie, Algérie et Maroc) regroupent 46% des détenus rencontrés. Les variations constatées entre établissements apparaissent faiblement significatives si ce n'est le poids des albanais et des roumains dans le Rhône.

On constate encore que, d'une année sur l'autre, cette répartition par nationalité évolue même si l'on peut constater que les sept pays retenus dans cette liste faisaient déjà partie des dix pays les plus représentés en 2014.

2) INTERPRETARIAT

Dans 90% des cas, le recours à un interprète n'est pas nécessaire, et c'est très largement parce que l'entretien se déroule en français. Nous utilisons parfois des grilles d'entretien traduites qui permettent d'appréhender les situations en évitant le recours à des interprètes. Les nationalités sur lesquelles se concentrent les problèmes d'interprétariat sont l'Albanie, le Kosovo et la Géorgie qui font à elles trois plus de la moitié des situations de recours à des interprètes internes.

3) ÂGE

27 détenus ont moins de vingt ans dont 9 se présentent comme mineurs ; plus de la moitié (55% de ceux dont nous connaissons l'âge) sont nés après 1984.

4) ANCIENNETE DE PRESENCE

La moitié des détenus rencontrés sont arrivés en France depuis 2011, et 12% déclarent être arrivés en 2015. À l'autre extrême de la distribution, 10% des détenus rencontrés sont arrivés en France avant 1990.

Cette ancienneté moyenne varie assez fortement selon les nationalités. Le tableau 8 donne les années médianes d'arrivée pour les principales nationalités (la moitié du groupe est arrivée avant cette date)

5) SITUATION MATRIMONIALE ET DE FAMILLE

Plus de la moitié (53%) sont célibataires. Ce taux varie fortement selon les nationalités

Sur l'ensemble, 6% ont des conjoints français, taux qui varie : 3% seulement pour les albanais, mais 14% pour les tunisiens, et 11% pour les algériens et les géorgiens.

La situation parentale est moins systématiquement renseignée, mais nous pouvons noter que, dans l'ensemble, 13% déclarent avoir des enfants français, mais aucun albanais, ni aucun roumain ne le déclarent alors que c'est le cas de 31% des algériens, 19% des marocains, 13% des tunisiens, 11% des géorgiens, 5% des kosovars.

6) SITUATION ADMINISTRATIVE

Quasi par définition, nous intervenons auprès d'étrangers dont les situations administratives posent problème. Mais il y a une grande variété de situations effectives.

Il y a tout d'abord ceux qui n'ont aucun document leur conférant ou leur ayant conféré un droit au séjour. A l'inverse, il y a ceux qui ont ou ont eu une carte de résident. Le chiffre total de ceux qui ont ou ont eu une carte de séjour temporaire d'un an est le même que pour les cartes de résident.

Les demandeurs d'asile (11%) et déboutés de la demande d'asile (10%) constituent des groupes un peu moins nombreux.

7) LES CONDAMNATIONS

Nous ne relevons pas systématiquement les condamnations des détenus que nous rencontrons. Lorsqu'il s'agit simplement de prévenir l'OFPPA ou la CNDA du changement d'adresse, cela n'est pas nécessaire. Parfois encore, les détenus nous contactent pour un simple renseignement précis qui ne nécessite pas de préciser leur situation judiciaire. Dans un peu plus de 10% des cas, (35) nous ne connaissons pas la situation de condamnation.

20% sont prévenus, en appel ou en procédure d'extradition

37% ont une peine inférieure à 1 an

29% de un à trois ans

7% de 3 à 5 ans

5% de 5 à 10 ans

2% supérieure à 10 ans

8) MESURES D'ELOIGNEMENT

17 des détenus rencontrés sont sous le coup d'une mesure administrative d'expulsion. 4 ont un arrêté préfectoral d'expulsion et 13 une OQTF (obligation de quitter le

territoire français). Deux de ces OQTF concernent des déboutés de l'asile, sept concernent des détenus qui n'ont aucun document de séjour ; même périmés.

Bien que le nombre des OQTF en cours soit relativement faible, nous faisons néanmoins une information plus systématique pour faire comprendre aux détenus comment faire au cas où, dans les derniers jours de leur détention, la préfecture viendrait leur délivrer une OQTF sans délai de départ volontaire les amenant probablement à être placés en Centre de rétention à leur sortie.

50 ont des ITF (interdiction territoire français) dont une petite moitié, 23, sont inférieures à 5 ans. Ces peines complémentaires sont plus fréquentes pour les peines plus longues : 27% de ceux qui ont des peines supérieures à 3 ans ont également une ITF alors que ce n'est que 15% de ceux qui ont des peines inférieures à 1 an. Il ne semble pas qu'il y ait de lien entre l'ancienneté de la présence en France et la condamnation à une ITF.

Interventions administratives

La mise en place, dans le Rhône et l'Isère, de conventions entre préfecture et administration pénitentiaire pour la délivrance et le renouvellement des titres de séjour en prison a fait que, dans bien des cas, nos interventions dans ce domaine se limitent à informer les CPIP, souvent en leur précisant la catégorie administrative de la demande. Au-delà, quand il s'agit d'adresser la demande à une autre préfecture ou pour des détenus exclus du champ de la circulaire du 25 mars 2013 et des conventions (prévenus, peine à exécuter de moins de trois mois) nous avons fait 15 démarches d'aides à renouvellement de titres de séjour et 10 premières demandes de titre de séjour.

Nous avons encore assisté 13 détenus à présenter une demande d'asile. Il s'agit alors de les aider à rédiger en français le « récit » qu'ils doivent joindre à leur demande et de vérifier que l'envoi de la demande à la préfecture soit bien effectué.

Chapitre 3 : Animation juridique

Axe n°1 : l'animation juridique

1) LE SOUTIEN JURIDIQUE

a. Permanence téléphonique

La permanence, ouverte le lundi matin à tous les bénévoles de la Région, a permis la création d'un espace ressources pour les bénévoles juristes qui peuvent poser leurs questions juridiques, mais également un espace de discussion téléphonique.

Nous constatons une moyenne de 3 appels par matinée. Cependant cela varie énormément en fonction du calendrier, allant de 0 appel lorsque nous sommes en période de vacances, à 7 appels en période de travail. Malgré le rappel régulier de l'existence de cet outil, ce sont souvent les mêmes personnes qui ont recours à cette permanence.

La durée de l'appel est également assez longue, en moyenne plus d'une trentaine de minutes par personne. Cela s'explique par l'organisation des bénévoles qui rassemblent l'ensemble de leurs questionnements afin que nous les traitions en un seul appel.

b. Réponses aux sollicitations

Le soutien juridique se traduit par la réponse aux sollicitations émanant des bénévoles et des partenaires régionaux envoyées par téléphone ou par courriel sur l'adresse animation-juridique-rhone-alpes@lacimade.org qui a été largement diffusée.

En moyenne, la chargée de projet régional à l'animation juridique a répondu à 33 sollicitations par mois. Ce chiffre varie en fonction des périodes de vacances. Le maximum se trouve au mois de Juin (49 sollicitations), et le minimum en Août (13 sollicitations).

Dans la provenance des sollicitations nous constatons une égale répartition entre celles provenant des groupes locaux, et celles émanant des partenaires, avec une certaine augmentation des sollicitations provenant des partenaires tout au long de l'année.

Concernant les groupes locaux de la Cimade : ils sont tous représentés avec une prédominance du groupe local de Lyon, s'expliquant par l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux bénévoles et la proximité géographique leur permettant d'identifier plus facilement l'équipe salariée de la région.

Concernant les partenaires, les demandes de conseils juridiques émanent de différentes structures, essentiellement associatives et sociales, avec une surreprésentation de partenaires se situant dans le département du Rhône. Cela s'explique par la proximité géographique, mais surtout par le soutien juridique et les liens partenariaux que construisent les groupes locaux dans leur département.

Les thématiques abordées concernent le droit au séjour, l'éloignement, l'accès aux prestations sociales et familiales des étrangers en France, l'état civil des étrangers, les pratiques préfectorales. La réponse apportée est généralement une information juridique, qui débouche parfois sur la prise de rendez-vous pour accompagner les personnes.

2) LE CENTRE DE RESSOURCES JURIDIQUES

Le centre de ressources juridiques mis en place fin 2013 est à la disposition de l'ensemble des bénévoles de la Région. Il recense la documentation juridique relative à tout le droit des étrangers.

Il permet de rassembler dans un outil Dropbox facile d'accès des documents de provenances multiples :

- Documents de formations et fiches techniques construits par le Siège ;
- Documents élaborés par le GISTI ;
- Documents de formation et fiches techniques construits par l'équipe salariée régionale.

Dans la perspective de la mise en place courant 2016 d'un nouveau centre de ressources au niveau national, et du travail fait en collaboration entre le siège et l'équipe salariée régionale sur la simplification des outils Cimade, l'équipe salariée de la région évaluera la pertinence de l'existence de cet outil pour les bénévoles. Notamment afin d'éviter la multiplication des centres de ressources, ainsi que des outils dont les objets peuvent être redondants.

3) RENFORCEMENT DES CAPACITES A TRAVERS LES FORMATIONS

En 2015, 11 formations régionales ont été dispensées et/ou organisées par la chargée de projet régionale à l'animation juridique auprès des bénévoles des groupes locaux. Des intervenants externes ont dispensé certaines de ces formations.

Thème	Formateurs	Dates et horaires	Lieu et destinataires
<i>Contexte institutionnel et juridictionnel relatif au droit des étrangers et contentieux en droit des étrangers</i>	Morad Zouine Fanny Asselineau	28/02/2015 10h-16h	Lyon Bénévoles de la Région Rhône-Alpes
<i>Comment accompagner une personne en situation irrégulière ?</i>	Fanny Asselineau	26/06/2015 10h-16h	Lyon Bénévoles de la Région Rhône-Alpes
<i>Le travail des étrangers en France et le regroupement familial</i>	Fanny Asselineau Mathilde Guin	08/04/2015 10h-16h	Grenoble Bénévoles du groupe local de Grenoble et bénévoles de l'association APARDAP
<i>Le travail des étrangers en France</i>	Fanny Asselineau Mathilde GUIN	21/05/2015 10h-16h	Lyon Bénévoles de la Région Rhône-Alpes
<i>La réforme de l'asile</i>	Gérard Sadik	24/06/2015 10h-16h	Grenoble Bénévoles du groupe local de Grenoble, et bénévoles de l'association APARDAP
<i>Comment accompagner une personne en situation irrégulière ?</i>	Fanny Asselineau Aurélie Eragne	05/09/2015 10h-16h	Annonay Bénévoles des groupes locaux d'Annonay, Valence et Saint-Etienne

<i>État des lieux des migrations : information, sensibilisation et déconstruction des préjugés</i>	Aurélie Eragne Mathilde Guin Denis Hatzfeld Pierrette Meynier	19/09/2015 10h-16h	Lyon Bénévoles de la Région Rhône-Alpes
<i>Le droit au respect de la vie privée et familiale et ses conséquences sur le droit au séjour</i>	Aurélie Eragne Mathilde Guin	30/09/2015 10h-16h	Grenoble Bénévoles du groupe local de Grenoble et bénévoles de l'association APARDAP
<i>L'entrée et le séjour des étrangers en France</i>	Dominique Alain Mathilde Guin	16/10/2015 10h-16h	Lyon Bénévoles de la Région Rhône-Alpes
<i>Journée de formation et d'échange sur la traite des êtres humains</i>	Violaine Husson	12/11/2015 10h-16h	Bénévoles de la Région Rhône-Alpes, association l'Amicale du Nid et l'association Cabiria
<i>Journée d'échange vie associative : recrutement, accueil et accompagnement des bénévoles</i>	Martine Bertin Kaoutar Djemai-Dawood Mathilde Guin	17/12/2015 10h-16h	Bénévoles de la Région Rhône-Alpes

Chaque formation accueille 20-35 participants maximum. Une augmentation du nombre de participants aux formations est à noter, due à l'augmentation du nombre de bénévoles à partir de septembre 2015.

L'offre de formations sur site a reçu un accueil favorable des équipiers bénévoles, si bien qu'elle a été renouvelée pour l'année 2016.

Deux formations extérieures à destination de partenaires ont également été dispensées en 2015.

Thèmes	Formateurs	Date et horaires	Lieu et destinataires
<i>L'entrée et le séjour des étrangers en France</i>	Fanny Asselineau Aurélie Eragne	28/05/2015 9h-17h	Lyon Travailleurs sociaux de la Fondation AJD Maurice Gounon
<i>L'entrée et le séjour des étrangers en France, l'asile et les mesures d'éloignement</i>	Kaoutar Djemai-Dawood Mathilde Guin	13/10/2015 10h-17	Centre pénitentiaire d'Aiton Conseillers d'insertion et de probation

Les formations extérieures permettent d'armer les travailleurs partenaires lorsqu'ils se retrouvent confrontés à une problématique de droit des étrangers. Bien qu'une journée ne suffise pas à les rendre compétents pour accompagner systématiquement leur public dans une démarche concernant le séjour, cela leur apprend les réflexes à avoir lorsque ce type de problématique leur parvient, permettant un meilleur accompagnement des personnes étrangères.

4) L'INFORMATION DES PARTENAIRES

L'équipe salariée régionale a créé une liste de diffusion en Juillet 2015 à destination spécifique des partenaires du département du Rhône :

info.droitsdesetrangers.rhone@lacimade.org

Cette liste de diffusion a pour but d'informer régulièrement les partenaires concernant l'actualité portant sur le droit des étrangers, les pratiques préfectorales, et des invitations à des événements concernant la situation des étrangers en France.

La mise en place de cette liste de diffusion a été accueillie très favorablement par les partenaires. Une des perspectives de l'année de 2016 serait de développer le recours à cette liste de diffusion afin de l'étendre aux partenaires de la Région.

5) LE SUIVI DE DOSSIERS INDIVIDUELS

En 2015, la chargée de projet régionale à l'animation juridique a suivi 57 situations individuelles qui ont conduit à l'ouverture d'un dossier. La grande majorité de ces demandes provient d'orientation de partenaires, travailleurs sociaux et avocats. Les thématiques sont l'accès au séjour et l'accès aux prestations sociales et familiales.

La chargée de projet régional prépare une saisine du Défenseur des Droits concernant la situation particulière dans le Rhône des parents d'enfants français.

Axe n°2 : Le plaidoyer

1) LE COLLECTIF DES DEFENSES DES DROITS DES ETRANGERS DU RHONE

En 2015 avec la préparation de l'adoption d'une loi réformant le droit des étrangers et l'adoption de la loi réformant l'asile, s'est créé à Lyon à l'initiative de La Cimade un Collectif inter-associatif de défense des droits des étrangers regroupant La Cimade, Médecins du Monde, la LDH, les Amoureux au Ban Public, RESF, Forum Réfugiés et Resovigi.

Dans le cadre de ce collectif a été organisée une semaine de sensibilisation à destination du grand public du 14 au 20 juin 2015. Ont été organisés : une après-midi festive sur les quais Rhône, une table ronde, un Café Citoyen, un Dîner-débat, une projection débats, pour se terminer avec la marche des parapluies de Forum Réfugiés.

Une table ronde portant sur le projet de loi immigration s'est également organisée à la Mairie du 1er arrondissement le 5 novembre 2015.

Le Collectif de défense des droits des étrangers a rencontré le Préfet de Région, M. Michel Delpuech, le 23 novembre 2015. Ont été abordés :

- Les délais d'instruction des demandes de titre de séjour
- La remise systématique de récépissé visiteur pour les demandes de titre de séjour
- Les refus d'enregistrement opposés aux personnes déposant une demande de titre de séjour pour raisons médicales
- Les refus de séjour pour raisons médicales malgré l'avis positif du MARS
- La suspicion systématique des personnes déposant une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français.
- La mise en place du nouveau système de prise de rendez-vous par internet pour déposer une première demande ou une demande de renouvellement de titre de séjour auprès de la Préfecture du Rhône.
- La suspicion systématique des mineurs isolés étrangers
- Dans la perspective 2016, des demandes de rencontres régulières se feront auprès du Préfet de Région.
- Le projet de loi immigration

Outre les actions organisées dans le cadre du Collectif de défense des droits des étrangers, des outils ont été élaborés afin d'informer les bénévoles des différents groupes locaux et les partenaires quant aux changements qu'implique la réforme du droit des étrangers.

Ainsi, des fiches techniques et des fiches de présentation résumant le projet de loi immigration, ainsi que les éléments de la réforme qui inquiètent la Cimade ont été construits et diffusés.

Axe n°3 : La veille citoyenne

Suite à la constatation des conditions d'accueil en Préfecture du Rhône, la Cimade a mis en place deux semaines d'observation, d'où est ressorti un rapport transmis à l'autorité préfectorale, aux bénévoles du groupe local de Lyon et aux partenaires.

Entre temps la Préfecture du Rhône a organisé la mise en place de nouvelles modalités d'accueil : depuis août 2015, il est nécessaire de prendre rendez-vous par internet pour déposer une première demande de délivrance de titre de séjour, demande de renouvellement de carte d'un an, demande de renouvellement de carte de 10 ans, pour déclarer un changement d'adresse hors département du Rhône. De nombreux dysfonctionnements en ont découlé, notamment une rupture de droits sociaux (prestations sociales et familiales et emplois) pour les personnes devant déposer une demande de renouvellement de titre de séjour.

L'action de la Cimade a été d'accompagner 58 personnes concernées, et d'alerter la préfecture sur ces difficultés. Grâce à nos alertes et aux injonctions du Tribunal administratif de Lyon, la Préfecture du Rhône a mis en place une nouvelle convocation en précisant la prorogation des droits sociaux à partir de décembre 2015.

Chapitre 4 : Le programme « santé migrants »

Le programme « Santé » a été marqué, au cours de l'année 2015, par deux événements importants : le projet de loi portant réforme du droit des étrangers en France, qui prévoit une nouvelle modification du droit au séjour pour soins et la poursuite de certaines pratiques préfectorales illégales en Région Rhône-Alpes.

Ces éléments ont fortement impacté le programme dans ses orientations, sans pour autant remettre en question ses activités.

Axe 1 : Information et sensibilisation sur les problématiques relatives au droit au séjour des personnes malades et des membres de leurs familles ; et à l'accès aux soins

1) ACTION 1 : INFORMATION DES PARTENAIRES EN REGION RHONE ALPES

Nous avons transmis à nos partenaires, par l'intermédiaire de la liste de diffusion **sante-migrants@lacimade.org**, des documents d'analyse relatifs au projet de loi. Les évolutions récurrentes du texte, et le bouleversement du calendrier nous ont conduits à attendre le passage du projet en Commission mixte paritaire avant de transmettre un document de présentation des points de la réforme, qui devrait être adopté début 2016.

a. Des modifications des pratiques locales, en Préfecture du Rhône

La poursuite d'une pratique récurrente, d'abord dans le Rhône, depuis septembre 2013, puis dans d'autres département de la Région : des décisions de refus de séjour, alors qu'il y avait pour les intéressés un avis favorable du Médecin de l'Agence Régionale de Santé.

Depuis janvier 2015, des refus d'enregistrement systématiques des demandes de titre de séjour pour raisons médicales, pour les étrangers ne pouvant justifier d'une présence en France depuis un an, et ce avec des preuves mois par mois.

b. Information

Pour l'année 2015, nous avons reçu environ 320 sollicitations par mail et / ou téléphone.

L'année dernière, trois bulletins migrants / santé ont été publiés, et transmis par mail aux partenaires. Cette année, le bouleversement de l'actualité nous a conduit à envisager une publication commune bulletin migrant / bulletin santé. Du fait du projet de loi immigration et de son calendrier incertain, nous avons décidé de reporter la publication de ce numéro au début de l'année 2016.

c. *Animation de formations extérieures, ateliers de sensibilisation et interventions dans le cadre de Diplômes Universitaires*

Le renforcement du lien avec les professionnels du milieu hospitalier (travailleurs sociaux et soignants) a constitué un axe de travail important au cours de cette année. Pour cela, de nombreuses formations ont été animées à destination de ce public de professionnels, ou futurs professionnels, autour des thèmes suivants:

- La rédaction du rapport médical : cadre juridique, enjeux, et aspects pratiques
- L'accès à la protection sociale des patients étrangers
- La question de la temporalité dans l'accompagnement des personnes malades (temps administratif et temps médical)

11 formations extérieures ont ainsi été animées, auprès de professionnels associatifs et/ ou dans le domaine de la santé, ainsi que dans le cadre de formations diplômantes

- Février 2015 : Formation dispensée au sein de l'Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie – Chambéry. *La procédure de demande de titre de séjour pour raisons médicales.*
- Avril 2015 : Formation dispensée au sein de l'Association Médecins du Monde à Lyon, à destination des équipes bénévoles et salariées sur le thème : *Le droit au séjour pour raisons médicales*
- 22 septembre 2015 : Animation d'un atelier dans le cadre de la journée de la Permanence d'Accès aux Soins et Santé - PASS, au Centre hospitalier le Vinatier à Bron, sur *Accès aux soins et droit au séjour des personnes étrangères.*
- 24 septembre 2015 : Formation à destination du personnel soignant sur le *droit au séjour et l'accès aux soins* au sein du Centre hospitalier le Vinatier à Bron.

Parmi les formations dispensées, plusieurs se sont déroulées dans le cadre de **quatre Diplômes Universitaires** :

- DIU « SANTE SOLIDARITÉ ET PRÉCARITÉ » (Faculté de médecine de Grenoble)
- Mars 2015 : Intervention dans le module *Les formes d'expression des liens entre santé et précarité en fonction des territoires ou en relation avec l'errance et la migration.*
- MODULE « MÉDECINE HUMANITAIRE ET SAMU SOCIAL » (Faculté de Médecine de Lyon)

Deux interventions ont été programmées dans le cadre de ce module

- 3 décembre 2015 : *Droits des étrangers, immigration familiale et droit d'asile* – Cette première intervention sera suivie d'une seconde d'une

durée de 3 heures, le 4 février 2016 sur le thème : *Le rôle du médecin dans la procédure de demande de titre de séjour pour raisons médicales*

- DU DROIT(s) DES ETRANGERS – Université Lyon 2

Depuis cinq années, la Cimade intervient dans le cadre de ce Diplôme Universitaire, au sein duquel sont inscrits des étudiants en formation initiale, mais également des professionnels en formation continue

Cette année, deux interventions ont été programmées :

- 23 octobre 2015 : *Le rôle de la Cimade dans l'accompagnement des étrangers : quelle prise en compte de la vulnérabilité ?*
- Cette première intervention sera suivie, le 29 janvier 2016, par une journée de 6 heures consacrée au droit au séjour pour raisons médicales, co-animée avec Me Jean Philippe PETIT, avocat au Barreau de Lyon
- DIU ORSPERE SAMDARRA « Santé Société Migrations » - porté par les Universités de Médecine de Lyon et Saint-Etienne

Cette année encore, la Chargée de projet régional était responsable d'un des modules de ce Diplôme, celui intitulé *Trajectoires migratoires et procédures*.

L'année 2014-2015 s'est conclue par la soutenance de mémoire des étudiants de cette promotion. La chargée de projet régional a participé au jury, et a été la directrice de mémoire pour l'un des étudiants.

Pour l'année 2015-2016, 4 interventions ont été organisées par la chargée de projet régional dans le cadre de ce Diplôme Universitaire :

- 8 octobre 2015 :
 - « L'état des migrations : information, sensibilisation & déconstruction des préjugés » - Aurélie ERAGNE – Chargée de projet régional Cimade
 - « L'entrée et le séjour des étrangers en France » – Claire ZOCCALI – avocat au Barreau de Lyon
- 9 octobre 2015 :
 - « Le droit au séjour pour raisons médicales »- Chargée de projet régional Cimade
 - « Focus sur la situation des populations Roms : Représentations et préjugés » - Jacques DEBOT

Pour l'année 2016, la chargée de projet régional poursuivra ces interventions et interviendra également dans le cadre du Diplôme Universitaire « HANDICAP ET ACCES AUX DROITS » proposé par l'Université Catholique de Lyon, sur le thème : *La place du handicap en droit des étrangers : protection sociale et droit au séjour*.

- Journée d'étude, co-organisée avec l'Université Lyon 2 : *Le droit à la santé des étrangers, une problématique en tension*

La chargée de projet régional a participé à l'organisation de la journée d'Étude du 3 avril 2015, avec l'Université Lyon 2 sur le thème : *Le droit à la santé des étrangers, une problématique en tension*.

L'une des interventions de la journée, intitulée *Le droit à la santé des étrangers malades : de l'action à la loi, de la loi aux pratiques* » a été co-animée par la chargée de projet régional Rhône-Alpes, Fanny ASSELINEAU, et la chargée de projet régional Ile de France, Laura PETERSELL de La Cimade. (130 personnes)

d. Renforcement du lien avec les acteurs de l'accès aux soins

- Partenariat pour la réalisation d'un rapport concernant les difficultés d'accès aux soins des étrangers primo-arrivants demandeurs de titre de séjour et atteints de VIH/ Hépatites (avec l'Observatoire des non-recours aux droits et services, le CHU de
- Notice d'information à destination des praticiens hospitaliers pour la rédaction des rapports médicaux dans le cadre des demandes de titre de séjour pour soins (avec Médecins du Monde)
- Mise en place d'un partenariat avec le Centre Léon Bérard - centre de lutte contre le cancer de Lyon et Rhône-Alpes

Le 25 novembre 2015, une rencontre a eu lieu avec les travailleurs sociaux du Centre Léon Bérard à leur demande. En effet certains travailleurs sociaux orientent régulièrement des personnes vers la permanence juridique d'accès aux droits et aux soins.

2) ACTION 2 : COORDINATION ET ANIMATION DU COLLECTIF SANTE ÉTRANGERS RHONE

5 réunions ont été animées durant cette année.

Le rythme des réunions en effet a été intensifié du fait de l'actualité au niveau national, et local. Il nous a semblé en effet primordial d'échanger, et de tenter de construire collectivement des réponses aux nouvelles problématiques rencontrées.

Les axes principaux de travail ont été :

- Les nouvelles modalités d'accueil en Préfecture du Rhône, et leurs conséquences : inégalité de traitement dans l'accès aux services publics, et rupture de droits sociaux pour les personnes dans le cadre du renouvellement du titre de séjour.
- Les décisions de refus de séjour malgré un avis favorable du Médecin de l'ARS ; et ce, dans le contexte du projet de loi immigration
- La multiplication des refus d'enregistrement de demande de titre de séjour pour soins.

Sur ces points, il a été décidé de rassembler les situations des personnes concernées pour trouver des solutions juridiques sur les situations individuelles, mais également d'illustrer le caractère répété de ces problématiques dans le cadre d'actions de plaidoyer.

- Les refus de domiciliation, et leurs conséquences sur l'ouverture de droit à l'AME

Sur ce point, nous avons sollicité l'un des avocats, membre du Collectif, afin de faire un point juridique sur cet aspect. Suite à cela, une première action contentieuse a été portée sur une situation individuelle.

Du fait notamment de l'actualité, il nous a semblé important **d'actualiser la Charte du Collectif Santé, et de ré-envisager des modalités d'action sur cette thématique.**

Un nouveau projet de Charte a été proposé et sera validé début 2016.

La dernière réunion de l'année a été l'occasion de définir les axes prioritaires de travail pour le Collectif en 2016 :

- Les modalités d'accès à la Préfecture et les problématiques d'accès aux droits
- Les conséquences de la réforme du droit d'asile en matière d'accès aux droits et aux soins.
- Le droit au séjour et l'accès aux soins des ressortissants communautaires
- Les problématiques d'ouverture de droit
- Les refus de domiciliation
- Les problématiques d'ouverture de droits à l'AME

La première réunion de l'année 2016 sera l'occasion de constituer des groupes de travail sur chacun de ces axes, afin d'alimenter la réflexion du Collectif Santé sur les formes de mobilisation envisageables sur ces différents points.

Axe 2 : L'accompagnement juridique de la Cimade Rhône-Alpes sur l'accès aux soins et au séjour des personnes malades étrangères et des membres de leur famille

3) ACTION 3 : PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS ET AU DROIT - LYON

La permanence d'accès aux droits a été conçue avec un double objectif :

- Créer un lieu ressource pour les bénévoles de la région Rhône-Alpes et les partenaires qui accompagnent des malades étrangers dans leurs démarches d'accès aux soins et au séjour pour raisons médicales
- Créer un lieu d'accueil spécifique pour les étrangers concernés

La permanence, du fait notamment d'une communication auprès des travailleurs sociaux par l'intermédiaire de la liste santé-migrants, a connu une forte activité cette année.

Cela a notamment conduit au renforcement de la permanence avec l'accueil et la formation d'un nouveau bénévole.

Environ 180 rendez-vous ont été donnés dans ce cadre, suite à des orientations effectuées en majorité par les travailleurs sociaux d'associations, de structures d'hébergement, ou par les services hospitaliers.

Nous avons constaté une augmentation des sollicitations par les travailleurs sociaux des hôpitaux, augmentation qui peut constituer un indice du renforcement des liens avec les professionnels de santé.

155 nouveaux dossiers ont été ouverts, dont 57 suivis par la salariée régionale.

4) ACTION 4 : MISE EN COMMUN DE L'EXPERTISE JURIDIQUE ET DU RESEAU DES GROUPES CIMADE RHONE ALPES

Les permanences téléphoniques hebdomadaires sont l'occasion pour les bénévoles de la Région de faire remonter des problématiques locales, notamment sur les aspects santé.

Parallèlement, l'espace ressources virtuel permet aux bénévoles de la Région de disposer d'outils actualisés sur cette thématique.

Face aux problématiques locales rencontrées en Préfecture du Rhône, qui émergent dans d'autres territoires, le Conseil régional de la Cimade a été interpellé sur la nécessité de renforcer les compétences juridiques, mais également de transférer les stratégies contentieuses, et de plaider, développées localement.

Une journée de travail a été programmée en 2016 afin de :

- Réactualiser les connaissances juridiques des bénévoles sur les thématiques d'accès aux soins et au séjour
- De présenter les stratégies mises en œuvre localement
- D'envisager collectivement la possibilité d'agir, en collaboration avec les partenaires locaux, en s'inspirant des actions menées à Lyon.

Axe 3 : Plaidoyer et sensibilisation

1) ACTION 5 : FAIRE DU PLAIDOYER POUR PROMOUVOIR LA SANTE DES MIGRANTS

Comme pour les autres axes, ce dernier a été développé, et a évolué, en fonction du contexte national et local.

a. Plaidoyer : Action ODSE

Une action simultanée a été menée, à l'initiative de l'Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers (ODSE) à Nantes, Toulouse, Paris, et Lyon le 16 juin 2015.

Localement, cette action a été coordonnée par la salariée régionale, avec l'appui et la participation de plusieurs membres du Collectif Santé (associations de lutte contre le Sida, et Médecin du Monde)

Une mobilisation a donc eu lieu devant la Préfecture du Rhône, en présence de plusieurs journalistes, notamment du Journal Le Progrès, et Rue 89.



Photographe : Bertrand Gaudillère / ITEM

b. Plaidoyer à destination des parlementaires

La Cimade, ainsi que ses partenaires dans le cadre du Collectif de Défenseur du droit des étrangers, a effectué un important travail de plaidoyer, notamment sur les problématiques d'accès aux soins et au séjour.

Le 25 avril 2015, Médecins du Monde et la Cimade ont rencontré Monsieur Jean Louis Touraine, député de la troisième circonscription du Rhône.

L'objectif de cette rencontre était de faire part à Monsieur Touraine des inquiétudes de nos associations quant au délitement du droit au séjour pour raisons médicales ; et des propositions d'amendements que nous souhaitons voir porter au sein de l'Assemblée Nationale.

Le Collectif de Défenseur du droit des étrangers a également interpellé les députés et sénateurs pour leur faire part de nos inquiétudes relatives à ce projet

c. Collaboration avec la Commission Droit des Étrangers du Barreau de Lyon

Notamment pour une saisine du Défenseur des Droits.

d. Actions de sensibilisation

Méta Réso : Groupe de travail mobilisation des publics précaires

Suite à une réunion du Méta Réso le 12 mars 2015, il a été proposé à la Cimade de participer au groupe de travail Mobilisation des publics précaires, particulièrement pour la réalisation d'un livret d'information.

Chapitre 5 : Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation ont été particulièrement importantes en 2015 : année des migrations.

Les groupes locaux comme la délégation régionale ont été fortement sollicités pour intervenir dans le cadre de colloques, débats, etc... (près d'une centaine d'interventions) Migrant'Scène a remporté un grand succès cette année en raison du contexte mais également de la grande implication des bénévoles pour faire de cette fête des migrations un moment inoubliable. Dans la région, Migrant'Scène a permis à près de 3200 personnes de se rencontrer autour de spectacles, films, expositions et débats autour du thème *Les réfugiés*.

De même, un grand nombre d'actions de sensibilisation a été mené en milieu scolaire à la demande des professeurs de collèges et de lycées sur le thème des migrants, de la migration, des réfugiés... Les groupes locaux ont essayé de répondre positivement à l'ensemble des sollicitations.

On trouvera les différentes actions de sensibilisation menées par les groupes locaux dans la partie 3.

Au niveau de la délégation régionale, il est à noter :

- Le séminaire de l'OFAJ à Sarajevo dans lequel la Cimade a animé un atelier sur « la xénophobie, le racisme et le repli sur soi » du 8 au 10 juin 2015
- La journée d'étude sur « les malades étrangers » le 3 avril 2015 à Lyon

- La journée nationale de décryptage sur la région du Sahel le 13 mars 2015 à Lyon
- Journée de sensibilisation au Teil (Ardèche) le 24 mars 2015
- Journée de sensibilisation sur les quais du Rhône le 30 juin 2015
- Action coup de poing ODSE le 16 juin 2015 à Lyon
- Intervention à la journée d'EELV à Valence le 4 octobre 2015

Chapitre 6 : Veille citoyenne et plaidoyer

En 2015, différentes actions de plaidoyer ciblées ont été faites notamment dans le cadre des projets de lois asile et immigration. Ainsi, chaque député et sénateur de la région Rhône-Alpes a reçu un courrier détaillé de ce que la Cimade et d'autres associations dénoncent dans les projets de loi.

Concernant la veille citoyenne, la chargée projet à l'animation juridique a coordonné et mené une action de veille citoyenne sur l'accueil à la Préfecture du Rhône de mai à juin 2015 donnant lieu à la rédaction d'un rapport (détaillé dans le chapitre 3).

Chapitre 7 : Les solidarités internationales

Deux temps forts ont marqué les actions du groupe solidarités internationales en 2015 :

- La journée de décryptage le 13 mars 2015 sur les enjeux dans la région du Sahel
- Une conférence-débat sur les frontières le 26 septembre 2015

Chapitre 8 : Le GIE « Droits Communs »

Créé le 13 août 2013, le groupement Droits Communs a pour vocation d'apporter un soutien juridique aux acteurs sanitaires et sociaux de la région Rhône-Alpes, qui se trouvent confrontés à des situations transversales dans l'accompagnement des personnes vers l'accès à leurs droits.

En 2015, force est de constater une appropriation progressive par les travailleurs sociaux de l'outil Droits Communs. Cette évolution traduit une meilleure communication sur les modalités d'action de Droits Communs, parvenant progressivement à expliciter la nécessité de l'interdépendance des droits et du traitement global d'une situation sociale. D'autre part, les rencontres et échanges réguliers avec les travailleurs sociaux ont prouvé que cette approche entrait en résonance avec la nécessité d'appréhender la situation sociale des personnes sous plusieurs angles simultanément.

En 2015, 62% des questions reçues entraient dans le champ de compétences de Droits Communs. Parmi elles, 27% des sollicitations des travailleurs sociaux portaient sur une question impliquant une problématique de droit au séjour conditionnant l'accès ou le maintien dans le logement. 23% portaient sur une situation impliquant une question de droit

au séjour et droit à la protection sociale et 12% des sollicitations faisaient clairement apparaître une problématique de rupture ou fin de droit au séjour, entraînant la suspension ou perte des aides et prestations sociales et une menace ou perte effective de logement/hébergement ou l'impossibilité d'y accéder.

Partie 3 :

Les Groupes locaux

LA CIMADE ANNONAY

Permanences

Permanences administratives et juridiques hebdomadaires (avec le MRAP).

Le mardi de 14 h à 16h

Il y a 3 personnes présentes à chaque permanence. Quand nous avons des dossiers longs à préparer, nous donnons des rendez-vous hors permanences, voire, nous avançons à deux sur les dossiers avec les documents fournis par les intéressés.

En 2015, nous avons eu 157 personnes lors des permanences il faut ajouter 49 demandes par téléphone qui peuvent émaner de tout le département ardéchois et des départements limitrophes.

Ils viennent pour essayer de régler un problème administratif, juridique mais au-delà, c'est aussi pour nous faire part de leur angoisse, angoisse d'être arrêtés, expulsés, angoisse de ne savoir où loger. Ce peut être aussi une demande d'aide pour payer des timbres fiscaux, une aide pour trouver un peu de travail, refaire un CV ...

Les personnes qui viennent nous voir sont surtout des « déboutés du droit d'asile » qui quittent ou vont quitter le CADA qui les a accompagnés pendant le temps de la procédure.

Au téléphone, ce sont généralement des personnes qui habitent loin d'Annonay. Ce sont des demandes de renseignement suite à un divorce, un mariage avec un résident ou un Français, la naissance d'un enfant, demande d'un employeur qui ne comprend pas bien la démarche à suivre pour une embauche de sans papier...

On fait de longs entretiens par téléphone et envoie des documents ou modèles de lettre par mail. Si besoin on reçoit sur rendez-vous.

- **8 familles algériennes** dont 4 demandent leur régularisation après 10 ans de présence et Jeunes entrés avant l'âge de 13 ans.
- **3 familles marocaines**
- **4 familles tunisiennes**
- **Les Européens** dont 11 « nouveaux entrants ».
- **2 familles turques**
- **8 familles du Congo.**
- **8 familles arméniennes**
- **1 famille du Kosovo**
- **1 famille cambodgienne**
- **1 Comorien venu étudier en métropole avec un titre de séjour délivré à Mayotte.**
- **1 Angolais**

Sensibilisation

- **Le 18 janvier** avec la participation de la pastorale des migrants, diffusion d'un film, témoignage d'une personne congolaise ayant obtenu le statut de réfugié. Puis des liens chaleureux voire amicaux se tissent autour d'un goûter.
- **Le 16 octobre**, diffusion du film Laurette 42 au cinéma Les Nacelles d'Annonay en présence du réalisateur Francis Fourcou.
- **Le 19 octobre** avec le collectif des Lundis Citoyens, projection du documentaire sur les éco-réfugiés « Les exilés d'une planète en danger » et débat.

- **Du 14 au 21 octobre** : Exposition de Julien Chanson à la bibliothèque intercommunale du bassin d'Annonay
- **Le 17 novembre** avec le collectif de la semaine de la solidarité internationale.
- **Le matin** : Intervention au lycée Boissy d'Anglas d'Annonay, de la compagnie « effet ACT » (théâtre) spectacle intitulé Autre regard, autres réalités (Solidarités internationales, droit ou devoir d'ingérence ? L'action humanitaire entre soulager la misère et la souffrance des hommes et respecter la souveraineté des États ?) - 3 classes de 75 élèves et 8 enseignants
- **L'après-midi** : au collège des Perrières d'Annonay - 120 élèves (dont une vingtaine de correspondant allemands) classes de 4^{ème} et de troisième plus une dizaine d'adultes

Appréciations : Beaucoup d'interactions avec les élèves, élèves attentifs, la compagnie a su s'adapter. L'objectif de toucher le public scolaire a été atteint.

- **Le 18 novembre** Contes africains pour enfants avec KISITO à la bibliothèque de Quintenas.
- 15 enfants + 30 adultes, salle décorée de tissus africains et goûter solidaire
- **Le 19 novembre** Contes africains pour enfants avec KISITO à la bibliothèque de **St Félicien**
- 15 enfants et 13 adultes
- **Le 20 novembre** 2 films documentaires sur la Palestine « sans rires, jeux sous surveillance » et « Gaza-strophe Palestine »
- **Le 24 novembre** : Intervention pendant 2 heures au collège privé de Satillieu pour les classes de 4^e avec diffusion du film « bon voyage » travail avec les livrets « Décryptage Europe et migrations »
- **Le 27 novembre** : Intervention pendant 2 heures au collège privé de Satillieu pour les classes de 3^e avec diffusion du film « bon voyage » travail sur les cartes de la Cimade
- **Le 14 décembre** avec les Lundis Citoyens « Parcours de demandeurs d'asile », Plusieurs témoignages de réfugiés ayant obtenu l'asile en France. (60 personnes)

LA CIMADE GRENOBLE

Le Groupe local de La Cimade comprend 68 adhérents en 2015, chiffre qui n'a guère varié depuis quelques années. Ses activités sont mises en œuvre par une petite quarantaine de bénévoles impliqués de manières très diverses (de quelques heures par mois à un temps plein). Il occupe un local à la Maison des associations mis à disposition par la Mairie de Grenoble. Il a été soutenu financièrement par la Mairie de Grenoble, La Métro et les dons des adhérents. Au cours de l'année 2015, le Groupe de Grenoble a continué les activités mises en place depuis 2011

- L'action auprès des étrangers incarcérés à la Maison d'arrêt de Varcès et d'Aiton, Au cours de l'année 2015, nous avons porté assistance à une trentaine de détenus dans Maison d'arrêt de Varcès et aussi une trentaine au Centre pénitencier d'Aiton. Pour beaucoup de détenus, leur titre de séjour ou de résidence était périmé et il s'agissait

de les aider à les faire renouveler. Pour d'autres, il fallait les aider dans leurs démarches administratives. Ces démarches ont demandé de nombreuses interventions auprès des services de la Préfecture, du Tribunal Administratif, du Tribunal correctionnel de Grande Instance (TGI), du Ministère de l'Intérieur, des consulats et ambassades mais aussi des avocats qui représentent les détenus.

- L'accompagnement des Mineurs isolés étrangers à Grenoble a évolué cette dernière année avec le départ d'une bénévole de La Cimade très impliquée. Depuis cette année, le partage du travail se fait entre plusieurs associations, L'APARDAP pour un suivi général et la mise en route d'un parrainage plus systématique, le Secours catholique pour un accueil de jour le matin, la prise en charge d'hébergement, un suivi social, le Diaconat protestant pour l'hébergement de quelques MIE, l'intervention de la Cimade concerne un suivi juridique en concertation avec des avocats. Cette activité de soutien des MIE est critique car elle ne repose que sur une bénévole en recherche d'emploi.
- Le soutien juridique des demandeurs d'asile dans leurs démarches de contentieux. L'État ne respecte pas ses devoirs : des Demandeurs d'asile sont à la rue, sans aucun moyen ni soutien autre que 330€/mois de l'ATA dans le meilleur des cas, pendant les mois que dure leur procédure. Par ailleurs, beaucoup des titres de séjour délivrés par la préfecture le sont à la libre appréciation du préfet. Celui-ci peut décider d'accorder ou pas un titre de séjour, il ne respecte que rarement les délais d'attribution, et le droit au travail associé à une demande. Les mesures discriminatoires contestées sont :
 - ❑ La mise à la rue des familles qui devraient être prises en charge par l'État sous la forme d'un accompagnement social complet (hébergement)
 - ❑ La mise en Procédure prioritaire (en fait accélérée avec des droits sociaux très réduits) quand la Préfecture estime la demande frauduleuse
 - ❑ La mise en Procédure prioritaire de ceux dont elle estime qu'ils sont en provenance de pays d'origine "sûrs", alors que cette liste est arbitraire.
 - ❑ La mise en procédure Dublin qui renvoie le demandeur d'asile dans le premier pays traversé de l'espace Schengen, sans que cela soit celui de son choix.
 - ❑ Les Obligations de quitter le territoire dans le mois qui suit si ce n'est en 48 heures.
- Nous avons aidé au dépôt de 226 actions au contentieux auprès du TA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, soit un nombre sensiblement inférieur à l'année 2014. Cette diminution est observée pour tous les types de référé, hormis ceux concernant la procédure Dublin en très forte augmentation. Il est prématuré d'analyser les résultats de ces actions car le délai de traitement par le TA est souvent long et la situation des demandeurs évolue au cours du temps. Nous pouvons seulement analyser la répartition des demandes qui possèdent à peu près la même répartition des demandes.
- L'aide à la demande de titre de séjour. Les demandes de Titre de séjour (TS) doivent suivre une procédure complexe. L'identification des rubriques, l'éligibilité des demandes, les justificatifs à produire, les barrières administratives à franchir, et les délais d'attente sont autant d'obstacles qui pénalisent les demandeurs. D'une part,

leur demande peut être non-éligible, d'autre part le dépôt d'un dossier incomplet amène un rejet pour vice de forme et embouteille inutilement les services de la préfecture et a un coût induit réel. Notre travail consiste à aider à la préparation des dossiers de demande de titre de séjour avec les migrants. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, nous avons reçu pour entretien 371 migrants souhaitant une aide à la demande de Titre de séjour. À ceux-là s'ajoutent les (de plus en plus nombreuses) consultations par courriel ou par téléphone. Nous avons ensuite aidé à la constitution de 62 dossiers de demandes de titre de séjour. Les pays d'Afrique subsaharienne composent la moitié des demandes (en particulier la RDC). L'Afrique du Nord vient ensuite avec environ un quart des demandes. Le reste (Europe et Amérique latine) représente le quart restant. Les demandes de titre de séjour européennes proviennent du Kosovo et de Macédoine, deux pays très représentés en Isère.

- Par ailleurs, le Groupe a organisé la déclinaison locale du festival Migrant'Scène. À Grenoble, c'était la cinquième édition du festival. Centré sur le quartier de l'Alma, passé l'an dernier en REP (réseau d'éducation prioritaire), le festival veut rencontrer les publics du quartier et permettre à différents acteurs locaux de participer aux actions de sensibilisation et de lutte contre les préjugés. En lien avec des associations implantées sur le quartier de l'Alma à Grenoble (le Raffut, AMAL, ODTI, etc.), nous avons organisé pendant la quinzaine du Festival Migrant'Scène, diverses manifestations dans les MJC, les Centres sociaux, les bibliothèques de quartier, le Musée Dauphinois, des salles de spectacle. Grace au soutien des villes de Grenoble, Champagnier et Seyssins et à la Métro, nous avons pu, avec nos partenaires, construire un festival permettant des rencontres avec des publics intéressés mais sortant de nos relais associatifs traditionnels. Le partenariat mis en place avec le Musée Dauphinois et le Musée de l'Histoire de l'Immigration a permis à une quarantaine de personnes de voir deux films abordant le thème des frontières. Nous avons voulu également rencontrer les jeunes : le partenariat mis en place avec la MJC des Allobroges et le collège et le Lycée Stendhal a permis de consacrer une matinée à la rencontre entre des demandeurs d'asile, au travers de lectures de « avant l'exil, j'étais quelqu'un », textes élaborés par les demandeurs d'asile de l'Association de Parrainage Républicain de demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP) et de textes préparés par l'atelier de Slam de La Cimade. Le second objectif était de permettre à des demandeurs d'asile de s'exprimer et de faire découvrir au public les raisons qui les ont conduits à fuir leurs pays pour vivre en France ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent lors de leur arrivée en France et lors du parcours menant, pour certains d'entre eux seulement, à l'obtention du titre de réfugié.
- Nous continuons à intervenir en milieu scolaire pour approcher les adolescents et échanger avec eux sur les questions de migration et en particulier sur les préjugés associés. Nous avons contacté de nombreux établissements scolaires de manière à proposer d'intervenir lors d'une classe. Atteindre le professeur responsable était sûrement la plus grande difficulté. Une fois le contact établi, nous avons généralement reçu un bon accueil. Nous avons ensuite réalisé qu'il fallait construire une intervention à vocation pédagogique, c'est-à-dire impliquant les élèves. Nous disposons maintenant d'une présentation PowerPoint interrogeant l'assistance et

d'une durée variable. Cette présentation, sous forme de questions-réponses, permet d'introduire un débat. Nous avons présenté ce document dans plusieurs classes et établissements scolaires.

- Nous avons participé à plusieurs conférences, ou débats à la suite de projections, auprès de publics variés, pour exposer la réalité chiffrée de la migration. Nous avons aussi eu de nombreux entretiens avec des professionnels ou amateurs de la communication, avec des élus ou encore avec des professionnels de l'action sociale.
- Au cours de l'année 2014, le Groupe local a continué son implication dans l'action collective avec d'autres associations partageant nos objectifs et nos principes. D'une part, l'action collective est plus forte. D'autre part, elle contribue à rassembler des associations diverses autour d'objectifs communs et montre le consensus sur des points particuliers.
 - L'Observatoire de l'Asile en Isère est une plateforme d'information, d'enquête et d'analyse sur le droit d'asile, la situation des demandeurs d'asile et les réfugiés, dans le département de l'Isère. Il est piloté par les associations ADA, Accueil Demandeurs d'Asile et La Cimade et rassemble les informations de plusieurs associations au contact des demandeurs d'asile en Isère.
 - Le collectif AUI-Alerte rassemble 34 associations ou collectifs avec un objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. AUI-Alerte a actualisé l'enquête chiffrée, réalisée en 2012, des populations précaires et des solutions d'hébergement proposées par la puissance publique (État et collectivités territoriales). Cette enquête, la première enquête publique disponible, a permis d'amorcer un dialogue avec la préfecture et avec les services en charge de l'hébergement. AUI-Alerte a rencontré à plusieurs reprises les services et permis d'être partie prenante dans une concertation, bien superficielle il est vrai, avec les pouvoirs publics et opérateurs. Elle a interpellé les collectivités territoriales et l'État sous forme de courriers et de conférences de presse.
 - Devant le succès de l'action collective rencontrée lors de l'observation des pratiques préfectorales en 2012, il a été décidé de formaliser ce collectif qui prend le nom de « Migrant-en-Isère ». Le collectif est constitué maintenant de 14 d'associations affranchies de toute appartenance politique, syndicale ou confessionnelle. Les objectifs de ce collectif sont de pouvoir s'adresser d'une même voix aux pouvoirs publics, aux élus dans différentes instances, au grand public. Migrant-en-Isère a pris conscience d'un besoin de structurer une action de sensibilisation grand-public concernant l'immigration. Migrants-en-Isère suggère alors que s'adresser à l'intelligence collective est une des formes de lutte contre ces préjugés. Il suggère que les associations d'accompagnement des migrants, qui possèdent une information plus complète, peuvent et doivent participer ou animer un tel débat dans l'agglomération grenobloise. La première ambition de ces propositions est de poursuivre une réflexion et une action de laboratoire social, à l'échelle de l'agglomération grenobloise. La deuxième ambition est de déboucher sur des propositions, dont on peut espérer qu'elles aient une portée nationale, Grenoble ayant une longue tradition d'initiative dans ce domaine.

Il a participé à plusieurs conférences ou débats dans des lieux publics et dans des établissements scolaires. La Cimade, est porteuse, avec l'association ADA-Accueil demandeurs d'asile, de l'Observatoire de l'asile en Isère. Enfin, La Cimade est partie prenante, ou animatrice, de deux collectifs concernant les migrants en difficulté : Migrant-en-Isère et AUI-Alerte. Ces collectifs ont provoqué des réunions avec les pouvoirs publics, publié des rapports, organisé des manifestations. Au cours du dernier semestre, suite à la forte mobilisation citoyenne après les drames en Méditerranée, La Cimade a participé à l'effort de structuration des offres de bénévolat et d'hébergement proposées par des collectivités et par des particuliers.

LA CIMADE HAUTE-LOIRE

Au Puy

- contacts avec :
 - Albert AZEMI, Kosovar, pour demande réouverture dossier asile, puis demande santé
 - Mme BELLOMO, Arménienne, pour nationalité française
 - M. et Mme ABRAHAMYAN, Arméniens, c ; de séjour santé, pour ASPA (alloc.)
 - Elina VARDANIAN, Iranienne, pour logement et formalités
 - M. et Mme VARDANYAN, Arméniens, déboutés, pour demande C. de séjour
- entretiens téléphoniques :
 - avec M. P.S. Pour une camerounaise (Aminatou Néné) pour un regroupement familial
 - pour trouver un avocat en urgence pour la famille Dibra
 - d'une assistante sociale pour une Arménienne soignée à l'hôpital (demande d'asile)
 - avec Davit et Djamila Broyan, pour lesquels j'avais écrit à la CAF en déc. 2014 pour les prestations familiales.

Au Chambon

Courrier Inspection académique.

Bonsoir Mme Benoist

Je vous écris cette fois de la part du groupe Cimade 43 (association de soutien aux étrangers).

J'ai eu une information, qui, si elle est vraie, me gêne beaucoup.

Une famille de Roms Albanais, les MEJDANI, en instance de recours de leur demande d'asile, a trouvé refuge chez une bénévole à Chenereilles.

Cette famille se compose de deux parents et de deux enfants. Ils sont arrivés en France en décembre. L'ainé a été accepté au collège d'Yssingeaux, où le fond lycéen a pris en charge l'aspect matériel de sa scolarité. Le second : Orjito né en 2005, serait allé demander son inscription à l'école primaire publique de Tence, d'où il aurait été refusé avec conseil de se faire inscrire à l'école du Chambon, car ne parlant pas français.

Cette famille dépend entièrement de leur hébergeuse pour les trajets et celle-ci s'est adressée ensuite à l'école privée de Tence où cet enfant serait depuis scolarisé.

Cette famille est extrêmement démunie, sans aucune ressource, les deux parents sont en

mauvaise santé et analphabètes (en Albanie, les Roms sont discriminés de fait sur la santé et l'éducation, entre autres...) ils ne parlent pas (encore) français. Ils veulent pour leurs enfants un avenir meilleur.

Il est trop tard pour cet enfant, (la famille va, de plus, probablement quitter Chenereilles) mais je suis à votre disposition pour discuter de cette situation, si les éléments que je vous ai donnés sont exacts et pour proposer un soutien de notre association aux équipes enseignantes, si elles le souhaitent.

Très cordialement

Marianne Mermet-Bouvier, secrétaire du groupe local Cimade 43.

Permanences Cimade 43 à partir de Septembre 2015 :

1) TELEPHONE PORTABLE :

Plusieurs appels de français pour proposer des hébergements aux réfugiés syriens et irakiens : renvoi pour inscription en mairie ou en préfecture. Famille Dibra (6 personnes, Albanie : revenue en France après expulsion, aide téléphonique pour hébergement à Clermont, rouvre un dossier OFPRA à Clermont Ferrand, besoin d'argent pour payer des traductions (payées par PAS).

Famille Miruku (, Albanie, 5 personnes, déboutée) : assignée à résidence depuis Juillet. Conseils demandés par RESF.OQTF

Demande de REPI par Patricia Deletraz, à Yssingeaux, pour un jeune afghan réfugié statutaire, marié en Biélorussie et qui veut faire venir sa femme

Conseil pour diaconat à propos d'un jeune syrien accueilli par la FEP : il a un document d'identité, il peut déposer un dossier OFPRA. Il est maintenant hébergé au CADA.

2) LES RENDEZ-VOUS A LA PERMANENCE :

Bemba Sylla, Guinée Conakry, 27 ans débouté : débouté, lettre à la préfecture pour demande à titre humanitaire. Réponse négative. Hébergé à Tremplin. OQTF

Albert Azemi (Kosovo, 4 personnes, débouté) : dossier 1 enfant malade en lien avec François, hébergé à Tremplin. OQTF

Burim Gashi (Kosovo, 5 personnes, déboutées) : dossier 3 enfants malades, aidé par des familles de Laussane, hébergé Tremplin. Dossiers MDPH. En lien avec Laetitia. OQTF. Recherches sur soins enfants handicapés au Kosovo

Familles HUDA de Saint Agrève : 2 familles albanaises hébergées chez Dr Herdt : conseils

Famille Oganessyan (4 personnes, arméniennes d'Ukraine, Abkhazie, Sibérie, déboutés) : dossier d'apatridie, recherche Croix Rouge d'une fille enlevée en Sibérie

Famille MEJDANI (Roms d'Albanie « gabelles », 4 personnes, rejet OFPRA, procédure accélérée) aide pour dossier recours CNDA, avocate Shanny Abbou-Suertegaray) aide pour prise RV néphrologue à St Etienne, aide pour hébergement avec Renaitre à St Etienne. Recherches sur discriminations Rom en Albanie et trafic d'organes.

Familles sorties du CADA du Chambon :

Famille Dudaev (6 personnes, Daghestan, 5 ans de présence en France, hébergé Tremplin) : dossier suivi en préfecture pour problème de justice puis recherche de travail, de logement, etc. Régularisation obtenue et installation au Chambon dès que le papa est embauché.

Famille Malu Malu Valla : mariage franco congolais avec problème régularisation de la femme, déboutée et entrée irrégulièrement en France. Beaucoup de démarches en préfecture : il faut rentrer au Congo pour chercher visa longue durée.

Autres : famille Zins : couple franco ukrainien : problème de la régularisation de la femme car sortie avec un visa court séjour. Démarches auprès préfecture Ardèche : retour en Ukraine pour chercher visa longue durée.

Plusieurs contacts avec l'association mazetoise « SOS familles d'accueil » pour dossiers MIE et un dossier famille du Niger (constitution dossier OFPRA)

Nombreux contacts téléphoniques avec TREMLIN 43 pour la coordination avec les diverses familles hébergées par Tremplin dont nous suivons les dossiers.

3) SUIVI DES SITUATIONS A L'HUDA DE ST AGREVE.

Recrutement de bénévoles pour accompagnement sociolinguistique. Contacts et échanges réguliers d'information sur les mouvements et problèmes des demandeurs.

Développement des échanges avec les associations caritatives locales.

4) ACCOMPAGNEMENT FAMILLE SYRIENNE, HEBERGEE A SAINT-AGREVE.

Hébergement assuré par le Conseil Presbytéral (propriétaire) et l'Entraide Protestante (financement) de St Agrève

Accompagnement administratif, social, scolaire (deux enfants).

Suivi du dossier OFPRA ...

Quatre trajets : St Agrève – Lyon (x2) OFII/ St Agrève-St-Etienne (PADA) Privas (autorisation séjour)

Collectif de cinq personnes (deux membres du GL 43 CIMADE, autres bénévoles) : point avec l'école, le Collège, l'assistante sociale (couverture médicale, banque alimentaire)...

5) LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions au quotidien connaissent un relatif répit estival. Mais la veille téléphonique est maintenue. Cela permet d'engager d'autres volets d'activité.

Chaque été, une visite « patrimoniale » est programmée par le groupe local avec accompagnement historique et approche de témoignages centrés sur la solidarité. L'action est inscrite au programme de l'Office du Tourisme.

Les actions « hivernales » sont problématiques, les conditions météorologiques pouvant être très rudes. Le groupe s'intègre à une programmation d'événements proposés et portés par divers partenaires ouverts à notre présence.

Octobre(23) : Présentation de la CIMADE au Cheylard dans le cadre d'une mobilisation locale en faveur des réfugiés.

Novembre : Présentation de la CIMADE et participation au débat en présence de la réalisatrice après projection du film « La ligne de couleur » (cinéma de Tence) 21 novembre. Manifestation associée à « Migrant Scène ».

Décembre : Conférence de la PULP ' (Petite université libre populaire) de Tence, sur **la question des migrants, sur proposition Du groupe CIMADE. (Cath.Whitold de Wendel) 12/12.** La plus forte assistance du cycle.

Décembre : participation aux lectures et animations (concours d'affiches) proposées par le projet « Vivre Ensemble » du réseau des bibliothèques du Plateau, et présence dans les journées portes ouvertes du CADA.

Tout au long de l'année, rédaction et diffusion d'infos locales et éléments de débat dans la publication mensuelle « LA PETITE BOUGIE » sous couvert de l'association locale PLATEAU ASILE SOLIDARITE. Diffusion par listing et 300 à 350 exemplaires papiers.

Nota :

1/ Particularité du groupe Haute-Loire : établi au Chambon, il prend en charge les dossiers de trois centres d'hébergement liés à l'asile (CADA Chambon, REPI Yssingeaux, HUDA St Agrève, distant de dix kilomètres).

L'opportunité de l'ouverture d'une permanence au Puy est récente. Cf.4

2/ Le renseignement du tableau statistique s'avère particulièrement délicat, étant donné le nombre important de chevauchements d'items, et d'enchevêtrements de dossiers. Des dossiers de déboutés d'asile se transforment en dossiers de « régularisation à titre humanitaire » ou « en « dossiers d'apatridie » ou « santé »....

Le décompte des personnes par tranches d'âges n'a pas été pris en compte pour les enfants, faute de données de base fiables

3/ Mise en place d'une deuxième permanence, au Puy, en cours.

4/ Demandes récentes d'intervention en milieu scolaire à St Agrève.

LA CIMADE LYON

Introduction

Pour permettre quotidiennement l'exercice des droits, le groupe local de Lyon **informe les étrangers sur les démarches administratives** qu'ils peuvent entreprendre au regard de la loi. Certaines personnes seront ensuite orientées et suivies sur rendez-vous par les juristes qui ont l'expérience des pratiques administratives.

Au printemps 2015, le GL a aussi particulièrement contribué par un important travail de terrain à **l'évolution des conditions d'accueil des étrangers** qui faisaient la queue toute la nuit devant la Préfecture du Rhône.

Conséquence de la prise de conscience des tragédies migratoires de l'été 2015 et de la présence toujours plus forte de l'extrême droite, le groupe local a répondu à **plus de 150 demandes de bénévolat** pour le seul mois d'octobre.

Fort du nombre important de nouveaux bénévoles et de leur remarquable implication dans le travail associatif, le groupe local a **redéfini son action autour de trois priorités** : l'accompagnement juridique à l'accès au séjour, l'accompagnement global à l'intégration, ainsi que le plaidoyer et la sensibilisation pour la garantie des droits des personnes étrangères.

En 2015, le GL a ainsi ouvert un **groupe de parole et d'accompagnement social** qui est spécifiquement **destiné aux femmes migrantes**. Un groupe de **Français Langue Étrangère** a également été mis en place à partir de la fin de l'année 2015. Il comporte douze cours dispensés par une trentaine de bénévoles spécialisés dans l'apprentissage de la langue française. Un groupe de **plaidoyer et sensibilisation** s'implique désormais dans la défense des droits des migrants auprès des institutions publiques et à déconstruire les préjugés auprès du public.

Les enjeux de l'année 2016 seront de développer la cohésion des bénévoles autour du projet associatif de la Cimade et de porter l'action du GL l'extérieur.

Chiffres clés

- **Nombre de personnes touchées par Migrant' scène Lyon : 1062**
- **Nombre de personnes touchées par d'autres actions de sensibilisation : au moins 400**
- **Nombre de personnes suivies par le groupe d'accueil social des femmes migrantes : 300**
- **Nombre de personnes suivies en cours FLE : jusqu'à 80**
- **Nombre de personnes reçues sans rendez-vous par rapport à 2014 : + 1278**
- **Nombre de personnes reçues en rendez-vous par rapport à 2014 : - 263**

Partenariats

1. Les locaux du GL sont partagés par les organisations suivantes : les Amitiés kurdes de Lyon ; les Amoureux au Ban Public et la Fédération d'Entraide Protestante ;
2. Participation de la présidente du GL à la Coordination Urgence Migrant (CUM) ;
3. Dans le cadre des permanences et du suivi des situations individuelles : RESF, LDH, Resovigi, Médecin du Monde, Droit pour tous, Amicale du nid, PasserElles buissonnières, mairies de Vénissieux et Vaulx-en-Velin, Foyer protestant de La Duchère, TCL, services sociaux, etc. ;
4. Dans le cadre du collectif inter-associatif de défense des droits des étrangers créé autour de la loi immigration qui est composé de : La LDH, RESF, Resovigi, Les Amoureux au Ban Public, la Cimade, Médecins du Monde ;
5. FORSEM dans le cadre de la journée de décryptage du 13 mars 2015 ;
6. Migrant' scène 2015 : le CCO, le Lavoir Public, le Centre social des États Unis, la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu, le Toï Toï le Zinc, la librairie Terre des livres, la Bibliothèque municipale Jean Macé, les MJC du Vieux Lyon, de Jean Macé et de Monplaisir, le cinéma Le Zola, le Centre Culturel Charlie Chaplin ; Forum Réfugiés-Cosi, Amnesty international, Alwane (collectif de réfugiés syriens) et RESF ;
7. Radio Salam, Radio Pluriel, RTU ;

LA CIMADE SAINT-ETIENNE

Le GL de Saint Étienne a pris la suite de l'ancienne AGL (Association groupe local) en 2012. Sa zone d'action correspond au sud du département de la Loire, avec quelques incursions dans les régions de la Haute-Loire proches de la Loire.

Le faible nombre de bénévoles nous oblige, pour le moment, à limiter notre action.

Quelques activités sont "institutionnalisées" et d'autres sont menées au coup par coup, en répondant à une demande de partenaires ou de réseaux associatifs.

Comme depuis quelques années, ces activités peuvent se décliner suivant quatre axes :

- les permanences d'accueil
- la présence à la maison d'arrêt
- les actions de sensibilisation
- les interventions en milieu scolaire

Permanences d'accueil

Le "cœur de métier" de La Cimade est constitué des permanences juridiques. À Saint Étienne, aucun bénévole n'a une formation "initiale" de juriste. Aussi les permanences sans rendez-vous que nous assurons sont-elles plutôt des moments d'accueil, même si dans certains cas, un travail juridique peut être mené.

Jusqu'en juin, ces permanences se déroulaient deux fois par mois, le jeudi matin. Mais devant l'afflux des demandes, il a été décidé de passer à un rythme hebdomadaire à partir de septembre (le jeudi de 9 h à 11 h), ce qui permet de limiter l'attente des demandeurs et de ne pas dépasser la durée de deux heures prévue.

Deux bénévoles ont assuré cette permanence, à tour de rôle. Quelquefois, des personnes désirant devenir bénévoles ont assisté à ces permanences.

En 2015, 79 accueils ont été réalisés. La majorité des personnes reçues était des hommes (48). Quelques-unes étaient en couple(8). La plupart était originaire d'Afrique du Nord (41) ou d'Afrique subsaharienne (20). 82 % étaient en situation irrégulière.

En dehors des demandes d'information (une dizaine environ), l'objet de leur venue concernait majoritairement les dossiers VPF, regroupement familial et travail.

Quand un dossier de demande de titre de séjour ou un courrier de recours devait être rédigé, des rendez-vous hors permanence ont été donnés.

Parallèlement à ces permanences physiques, des demandes reçues sur le répondeur téléphonique ou sur la messagerie électronique étaient traitées par le même canal ou faisaient l'objet d'un rendez-vous hors permanence si nécessaire.

Jusqu'à présent, aucune permanence téléphonique n'a été organisée. Cette possibilité sera proposée lors de la prochaine AG du GL qui se tiendra au cours du premier trimestre de 2016.

Présence à la Maison d'Arrêt de La Talaudière (près de Saint Étienne)

Une bénévole intervient régulièrement (pratiquement chaque semaine) auprès des étrangers qui le demandent pour leur faciliter les démarches de demande de titre de séjour (première demande ou renouvellement). D'autres services peuvent leur être rendus.

Lors des 32 permanences, 42 hommes et 2 femmes ont été rencontrés en une ou plusieurs fois. 18 sont originaires d'Afrique du Nord et 21 d'Europe de l'Est. 13 n'ont jamais eu de titre de séjour.

Aspect positif de l'intervention :

Très bonne collaboration avec le personnel du SPIP : échanges d'informations réciproques dans l'intérêt des détenus

Problèmes rencontrés :

Ce sont toujours les mêmes :

- Difficulté d'obtention des documents nécessaires au renouvellement des titres de séjour.
- Difficulté pour le détenu d'obtenir une permission de sortir pour se rendre à la Préfecture.
- Difficultés pour contacter les avocats, rarement présents à leur étude lorsqu'on les appelle et qui rappellent rarement après un contact avec leur secrétariat.
- Durée de présence limitée des détenus à la Maison d'Arrêt qui ne permet souvent pas d'entreprendre les démarches nécessaires ou d'en connaître les résultats lorsqu'elles ont été entreprises.
- Difficultés de communication dues à la langue comblées souvent par l'intervention de codétenus mais qui n'équivaut pas à la présence d'un interprète professionnel.

L'application de la circulaire du 25 mars 2013 n'est pas encore effective dans le département de la Loire. Ceci est un réel handicap pour l'insertion des personnes incarcérées qui ont beaucoup de difficultés à obtenir un titre de séjour de la Préfecture de la Loire pendant leur incarcération.

Interventions en milieu scolaire

Le départ d'un bénévole qui s'était chargé de gérer ce domaine a provoqué la mise en sommeil (que nous espérons provisoire) de cette activité à partir de la rentrée de septembre. Nous avons préféré concentrer les forces bénévoles sur les permanences d'accueil et décidé de seulement répondre aux demandes qui nous parviendraient et de ne pas prospecter.

Au cours du premier semestre, quelques interventions ont eu lieu dans divers établissements, suscitées pour la plupart par les réactions suite aux attentats du début d'année. Elles ont concerné environ une centaine d'élèves de lycée d'enseignement général.

Nous considérons que cette activité devrait être développée. Nous actualisons régulièrement le contenu des montages que nous avons développés depuis quelques années, ce qui nous sert également lors des actions de sensibilisation hors milieu scolaire.

L'obtention de l'agrément de l'Éducation Nationale serait un atout supplémentaire pour cette activité.

Actions de sensibilisation

En fonction de l'actualité et des demandes d'associations ou de groupements, des interventions ont eu lieu (et continuent d'avoir lieu). C'est l'occasion de parler des différents textes législatifs en évolution (et des propositions de La Cimade), des procédures de demande de titre de séjour, des migrations. Environ cent cinquante personnes ont eu ainsi l'occasion de nous entendre. Nous les avons appelées à signer le texte de la campagne "Valeur ajoutée".

Jusqu'à présent, le GL n'a pu, faute d'un nombre suffisant de bénévoles, s'engager dans Migrant'Scène. C'est aussi une question qui sera débattue lors de l'AG.

- A Saint Étienne, c'est La Cimade qui organise le cercle de silence. Il a lieu le dernier mardi de chaque mois, pendant une heure. Cela consiste notamment à diffuser par courriel le rappel de l'événement, la rédaction et l'impression du document distribué pendant la durée du cercle, document qui rappelle le pourquoi de ce cercle et qui fait connaître un cas d'éloignement, de mise en rétention ou une information concernant les réfugiés.

- La Cimade de Saint Étienne fait partie du collectif ALERTE Loire Sud dont elle assure l'animation et le secrétariat. Cela implique une réunion de deux heures toutes les six semaines environ avec un temps supplémentaire de rédaction de compte-rendu.

- La Cimade participe également au collectif "Solidarité Roms". Cela correspond à l'implication d'un bénévole qui assure notamment des cours de français.

- Deux autres bénévoles font partie d'une cellule, constituée avec d'autres associations, qui prépare les dossiers de recours CNDA que la PADA (Plate-forme d'Aide aux Demandeurs d'Asile) n'a plus le droit de monter.

Le groupe cherche à se développer. Les événements de l'été dernier ont amené quelques personnes à s'intéresser à ce que fait la Cimade, mais pour le moment leur engagement a de la peine à se concrétiser.

Nous ressentons le besoin de formation juridique et l'organisation d'une journée sur place permettrait sûrement de donner un élan en ce sens.

Nous devons également rechercher d'autres partenaires, notamment le COMEDE Loire pour ce qui concerne les étrangers demandeurs d'un titre de séjour pour raison de santé.

LA CIMADE VALENCE-ROMANS

Permanences d'accueil et conseils juridiques

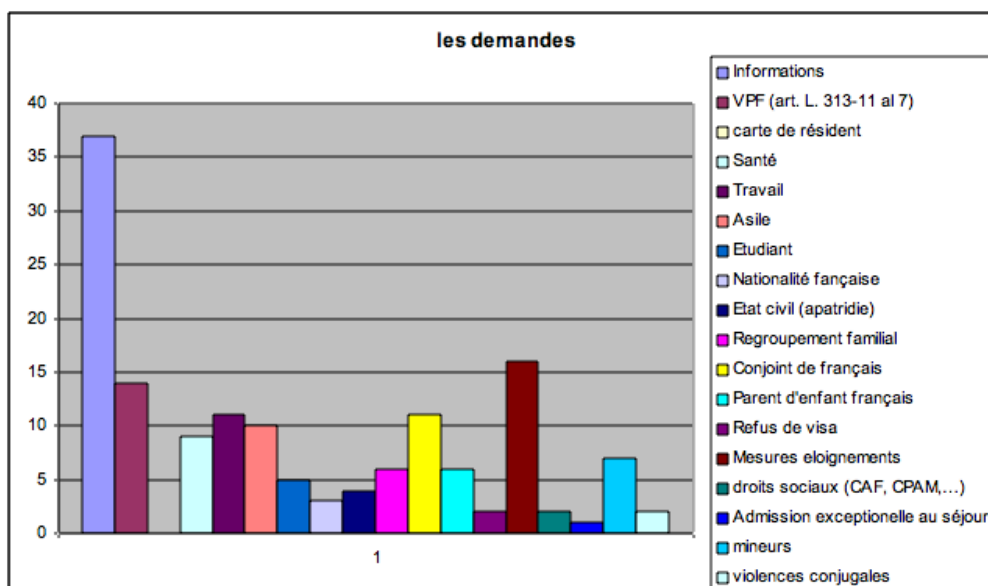
Les permanences ont lieu le mardi de 14h à 16h, dans le local qui est mis gracieusement à notre disposition par le diaconat protestant, aux 97 rue Faventines. L'accueil se fait dans le hall d'entrée et les RV juridiques dans le bureau fermé.

10 équipiers juridiques et 5 équipiers d'accueil ont tenu 46 permanences et reçu 223 personnes.

139 dossiers ont été traités, dont 130 ouverts en 2015.



66 hommes, 38 femmes et 35 couples, dont une très grande proportion de jeunes : 32 entre 18 et 25 ans, soit 23 %, et 61 entre 26 et 40 ans soit 43%. La plupart des personnes sont depuis moins de 5 ans en France : 25% depuis moins d'un an et 43% entre un et 5 ans.



Intervention en prison (par Françoise et Dominique)

Le nouveau Centre Pénitentiaire (CP) de Valence a ouvert en novembre 2015, d'abord avec les détenus de l'ancienne Maison d'Arrêt, puis progressivement à partir de la deuxième semaine de janvier 2016, les détenus de maison centrale (longues peines). L'établissement est prévu pour 464 détenus.

Selon la Convention Départementale signée entre le CP, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme (SPIP) et la CIMADE, deux équipiers du groupe local de la CIMADE Valence ont commencé à intervenir auprès des détenus étrangers à partir du 25 novembre 2015.

Nous avons, en juillet avant l'arrivée des détenus, pu visiter la prison, avec d'autres intervenants bénévoles ou professionnels (dans le domaine médical, artistique, insertion...) et participer en octobre à une matinée d'information sur le fonctionnement de l'établissement (rappel du code de procédure pénale, textes réglementaires...)

En accord avec la référente SPIP (une des conseillères du SPIP chargée de recueillir les demandes de ses collègues qui établissent des fiches sur la situation des détenus concernés, et de leur faire retour), nous avons provisoirement mis en place l'organisation suivante : nous intervenons les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après-midi du mois, en alternant les entretiens avec les détenus (rendez-vous pris par le SPIP ou demandés par nous), et les nécessaires échanges avec la référente du SPIP.

Nous avons rencontré 4 détenus le 25/11 et 4 détenus le 18/12. Nous réalisons les entretiens à deux, en présence du détenu seul. Ce temps de partage nous paraît intéressant : il s'agit le plus souvent d'aider le détenu étranger à la réflexion sur sa situation administrative et le conseiller sur la démarche la mieux adaptée à son projet. Les personnes que nous avons rencontrées n'ont pas d'autorisation de sortie et ne peuvent donc pas faire de démarches auprès de la préfecture (étant soit en préventive, soit en procédure d'appel)

Participation aux activités et aux événements Cimade nationaux et régionaux :

- Participation à la journée de décryptage des enjeux sur l'espace sahélo saharien organisé par le pôle Solidarités internationales de la Cimade à Lyon

- participation à l'AG régionale à Oullins le 25 avril
- participation à la session nationale de la Cimade à Martigues sur la sensibilisation (6 équipiers)
- participation au comité de pilotage national du festival Migrant'Scène
- participation aux réunions du conseil régional : 3 délégués
- participation aux réunions de l'AG nationale : 1 délégué
- participation à toutes les journées de formation juridiques organisées par la région Cimade en Rhône Alpes
- participation aux journées de formation sur l'animation proposées par Anne Guillaume, responsable de la sensibilisation au siège de la Cimade à Paris : une journée sur l'animation auprès des scolaires, une sur l'utilisation des jeux dans la sensibilisation, une sur le témoignage (témoigner, faire témoigner)

Activités de sensibilisation :

1) INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE :

- Interventions au lycée Montesquieu : Michel était invité à présenter la CIMADE à des élèves du lycée, cette intervention était centrée sur un journaliste et auteur de BD : Dabych. Participaient à cette présentation, la LDH et d'autres associations. Le public élève est composé de "primo arrivants" (jeunes mineurs arrivants de l'étranger pour mise à niveau scolaire).
- Mise en place d'un projet de partenariat avec le CPA pour les interventions en milieu scolaire
- Participation du lycée Algoud Laffemas au festival Migrant'Scène
- Prise de contact avec le lycée agricole du Valentin
- Information auprès des assistantes sociales scolaires du secteur de Valence
- 26 novembre : intervention pour la journée solidaire des MFR à Anneyron :
Forum offert aux étudiants des MFR de la région. Une trentaine a choisi l'intervention CIMADE sur l'accueil des étrangers. Le film "Un fou noir au pays des blancs" a été projeté, un petit diaporama a permis d'informer les étudiants sur des définitions souvent utilisées par la presse mais pas toujours bien comprises, et a suscité des échanges de parole vivants en pleine période du drame du Bataclan.



2) SOIREEES A DESTINATION DU PUBLIC :

- le 15 janvier Animation d'un débat autour du film Samba en partenariat avec le Train Cinéma : intervention de Lisa Carayon de la Cimade IDF - 100 personnes.
- le 16 avril Soirée Frontex en partenariat avec le cinéma Le Navire, autour de 2 documentaires de Mathieu Quillet « sécuriser les frontières de l'Europe, mythe ou réalité ? »



et « travailleurs de l'invisible », avec intervention du réalisateur et de Marie-Dominique Aguillon du pôle solidarité internationale de la Cimade –100 personnes.

- 6 juin Soirée théâtre « l'hiver sous la table » de Roland Topor par la compagnie Acide ou Doux à St Marcel les Valence – 40 personnes
- 3 octobre Soirée Gospel train au temple de Valence – 200 personnes, 1800€ de recettes au profit d'ALDA

3) FESTIVAL MIGRANT'SCENE :

De nouveaux partenariats ont été établis cette année. C'est un travail de longue haleine qui a commencé le 27 février.

Les partenaires :

- le CPA (Centre du Patrimoine Arménien)
- le collectif de la Semaine de la Solidarité Internationale
- la médiathèque de BLV et le réseau des médiathèques de l'agglomération
- la Maison Pour Tous du Plan
- le CADA Vernoux et le diaconat protestant
- le Cinélumière à Romans
- le cinéma « Le Navire » à Valence
- l'ADUDA (Association pour le développement universitaire en Drôme Ardèche) et les associations étudiantes AVE et INTERVAL
- la médiathèque de Crest et le réseau des médiathèques départementales
- le Train Théâtre et le Train Cinéma
- les bars associatifs « Un air de famille » et le bar des étudiants à Valence, « Un pas de côté » à Romans, « Arch jeux » à Crest.

Le programme s'est déroulé du 13 novembre au 4 décembre :



- **Exposition « Cartographies traverses »** à la médiathèque de Bourg les Valence : présentation du travail réalisé par 2 chercheuses et une plasticienne avec les demandeurs d'asile de Grenoble.

- **Conférence table ronde** (60 personnes) regards croisés sur « le récit migratoire

individuel et l'intime conviction du juge ».

- **Après-midi Portes ouvertes au CADA**

- **deux ciné-débats** : -« **Les messagers** » à la médiathèque de Bourg les Valence dans le cadre du mois du documentaire (30 personnes)

- « **Playground** » au Cinélumière à Romans en partenariat avec le CPA (90 personnes)



- **une soirée théâtre d'impro** avec la participation de la classe de seconde du lycée Algoud Laffemas, en partenariat avec la MPT du Plan et la SSI (120 personnes)

- **un concert « jazz en balade »** par le Diana Trio à la maison des étudiants (35 personnes)



- **4 soirées jeux « Parcours de migrants »** dans des bars à Valence, Romans et Crest

+ Une intervention lors du concert « chansons primeurs » au Train théâtre (450 personnes).

Les intervenants :

- Anne-Laure Amilhat Szary et Sarah Mekdjian chercheuses en géographie à l'université de Grenoble
- Gladeema Nasruddin réalisateur, réfugié
- Julien Lescaux juge assesseur à la CNDA au titre du HCR
- Emilien Cancet réalisateur de Playground
- Compagnie Janvier théâtre d'impro
- Classe de seconde du lycée Algoud Laffemas et leurs professeurs Ingrid Auzies et Françoise Sagné
- Diana Trio : Diana Salayeva et ses musiciens J Pierre Civelli et Guillaume Cluzel



4) PARTICIPATION A DES EVENEMENTS DE SENSIBILISATION ORGANISES PAR D'AUTRES ASSOCIATIONS :

- 15 février : participation à la conférence de Geneviève Jacques aux Ollières organisée par l'EPUDF de l'Eyrieux.
- 14 mars : tenue d'un stand au forum de la solidarité à Romans par un collectif d'associations
- 24 mars : intervention lors de la journée de la diversité au Teil, organisée par la pastorale des migrants
- 23 mai : intervention lors de la journée des 10 ans de l'ASTI Montélimar
- 8 novembre : intervention de Liliane et Michel à la demande de **la paroisse protestante de Chabeuil** qui consacrait le thème de sa journée de rentrée aux migrants. les 9 panneaux de l'expo ont fait l'objet de remarques et observations du public : une quarantaine de personnes.
- 4 décembre : participation à la conférence de Catherine WW organisée par l'ASTI à la maison des syndicats à Valence

LA CIMADE PAYS DE GEX

Pour l'année 2015, il y a eu 44 permanences (22 à St-Genis-Pouilly et 22 à Ferney-Voltaire).

Il y a eu 597 entretiens (j'ai inclus les entretiens hors permanence).

Ces entretiens ont concerné 260 dossiers dont 185 nouveaux ouverts en 2015

Genre

127 dossiers concernaient des **hommes**.

133 dossiers concernaient des **femmes**.

Entrée régulière ou irrégulière

72 en situation irrégulière.

188 en situation régulière.

Origine géographique

Origine géographique	Nombre
Europe UE/autres	18/24
Amérique du Sud	26
Amérique du Nord	1
Asie	19
Afrique subsaharienne	97
Afrique du Nord	63
France	10
Non renseigné	2

Types de demande

Plusieurs types de demande se mêlent parfois dans les dossiers de personnes qui viennent plusieurs fois. J'ai retenu la demande principale. Les demandes travail contiennent également les personnes à qui l'on explique qu'elles n'ont quasiment aucune chance de

régularisation mais à qui on expose néanmoins la procédure par le travail. Les chiffres correspondent à des dossiers uniques, pas au nombre d'entretiens qui les ont concernés. Voici les types de dossiers :

- Travail = 47 requérants
- Conjoint de français = 42 requérants
- Parent d'enfants français = 21 requérants
- Droits sociaux = 16 requérants
- Regroupement familial = 18 requérants
- Membre d'une famille UE = 10 requérants
- Conjoint d'Européen = 10 requérants
- Naturalisation = 12 requérants
- VPF = 20 requérants
- Nationalité / état civil = 6 requérants
- Santé / étranger malade = 7 requérants
- AES = 2 requérants
- Asile = 14 requérants
- Étudiant = 6 requérants
- Refus / OQTF = 11 requérants

Type de la demande	Nombre
Travail	47
Conjoint de français	42
Parent d'enfant français	21
Droits sociaux	16
Regroupement familial	18
Membre d'une famille UE	10
Conjoint d'Européen	10
Naturalisation	12
VPF	20
Nationalité / État civil	6

Santé / Étranger malade	7
AES	2
Asile	14
Étudiant	6
Refus / OQTF	11

-

Autres situations = 18 dossiers

- Adoption = 2 requérants
- Rétablissement CNI = 2 requérants
- Ascendant de français à charge = 5 requérants
- Esclavage = 2 requérants
- Reconnaissance frauduleuse de paternité = 1 requérant
- Reconnaissance tardive de paternité = 1 requérant
- Stagiaire aide familiale = 1 requérant
- Apatride = 1 requérant
- Prorogation de visa = 1 requérant
- Autorisation de quitter la France avec un récépissé = 1 requérant
- Échange permis de conduire étranger en permis B = 1 requérant

LA CIMADE BOURG-EN-BRESSE

Solidarité avec les étrangers en France

1) INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Comme nous n'assurons pas de permanences, elles sont le fait de la responsable du groupe qui est contactée par courrier ou par téléphone et reçoit sur rendez-vous. Je suis de plus en plus souvent amenée à des informations, conseils...par téléphone à des particuliers, des personnes suivies par une autre association locale et des professionnels (assistantes sociales, éducateurs). Durant l'année 2015, j'ai assuré le suivi d'une vingtaine de dossiers. Je suis régulièrement sollicitée par l'ASDA (dont je suis membre du bureau) pour faire le point de situation après les rejets OFPRA et CNDA. J'ai effectué, par exemple, un certain nombre de demandes de régularisation et j'ai souvent un rôle de « conseil ».

2) DEMARCHES COLLECTIVES

Je participe toujours au « comité de vigilance à l'égard des demandeurs d'asile », dont le « porte-parole » est Daniel Guichard (qui est membre du groupe Cimade et y représente l'Eglise Réformée).

Du fait des insuffisances du dispositif local d'accueil des demandeurs d'asile et de la gestion de squats...s'est créé un autre collectif, à l'initiative en particulier de RESF et d'Emmaüs, le « collectif migrants » dont le comité de vigilance est membre et une question se pose : comment articuler ces différents dispositifs (ASDA, comité de vigilance, collectif migrants) ?

Solidarité internationale

1) PALESTINE

Lorsque cela s'avère possible, participation à des manifestations de solidarité avec la Palestine initiées par le groupe local de l'association France Palestine Solidarité. Un « silence pour la paix en Palestine et en Israël » est toujours organisé par l'AFPS le 1er vendredi de chaque mois.

Dans le cadre du « collectif Palestine », qui est le relais local de la plateforme pour la paix en Palestine-Israël, poursuite de la campagne B.D.S et organisation d'une soirée d'information le 9 mars : « la Palestine dans le Moyen-Orient »

Partie 4 :

Rapport financier et partenariat

Chapitre 1 : Les partenariats

Les partenaires associatifs

La Cimade participe ou est membre de différents réseaux et collectifs au sein de la région dans lesquelles elle puise de l'information, apporte son expertise, monte des projets ou travaille en complémentarité :

Les réseaux : SAMDARRA, Personnes dehors

Les collectifs : Collectif Roms, Coordination des réfugiés en Rhône-Alpes (CORRA), les associations unies de Rhône-Alpes (AURA), Alerte Isère, Migrant en Isère, Observatoire de l'asile en Isère, les Cercles de Silence, Copin's

Les associations : Médecins du Monde ; Secours Catholique, Secours populaire ; Forum Réfugiés-Cosi ; Entraide Pierre Valdo ; FNARS-RA ; le Barreau de Lyon, Plateau asile Solidarité, la Maison des Passages, FIJI-RA ; Emmaüs, Collectif 31 ; RESF ; Tremplin 43 ; CCFD ; LDH ; ACAT ; DiH-mouvement de protestation civique ; Amnesty Internationale ; Armée du Salut ; Diaconat protestant ; Companio ; le collectif du printemps des couleurs ; le collectif DUDH ; MRAP ; CIDFF ; CLASS ; ALPIL ; ARCAD ; URCLAJJ ; AVDL ; SAMDARRA ; VIFF ; le Comede ; le Comede Loire ; les PASS ; RESOVIGI ; Entraide Protestante ; ADA ; Amicale du Nid ; Mouvement du Nid ; APARDAP ; Amoureux au ban public, FORSEM, AIDES, le COREVIH Arc-Alpin, ADA,...

Les partenaires institutionnels

La Cimade renseigne, informe et accompagne le public et les travailleurs sociaux d'un grand nombre de partenaires institutionnels et vers lesquels elle oriente un nombre important de ses bénéficiaires pour un accompagnement ou un suivi social. Il s'agit des centres communaux d'action sociale, des maisons du Rhône ou les services sociaux, les permanences d'accès aux soins et à la santé et les assistants sociaux des hôpitaux, les agents de diverses collectivités locales...

De même, la Cimade travaille avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation dans le cadre de ses activités de permanences en prison.

Nos financeurs

La Cimade ne pourrait pas mener toutes ces activités sans l'aide de financeurs. Les activités, projets et programme de la Cimade Rhône-Alpes sont financés par le Conseil régional, la Ville de Lyon, la Ville de Villeurbanne, la Ville de Vénissieux, la Ville de Vaulx-en-Velin, la Ville de Valence, la Ville de Grenoble, les communes du Pays de Gex, le Conseil général de l'Isère, la Conseil général de la Drôme, la DRJSCS, la DIRSP et la DDCS, la Fondation Un monde par tous ; la Fondation de France.

Les adhésions, les dons et les participations aux manifestations fournissent une part appréciable des ressources complétées par la vente de produits « Cimade » (calendriers, objets divers) et par l'appui du siège national.

Chapitre 2 : Rapports financiers

Bilan des adhésions 2015

Le tableau ci-dessous présente le bilan des adhésions 2015.

Adhérents 2015	Nouveaux adhérents en 2015	Adhérents 2014 n'ayant pas repris leur cotisation en 2014	Adhérents 2014
307	106 (39%)	71 (28%)	272

En 2015 le nombre d'adhésions a augmenté de 13% par rapport à 2014. Le niveau d'adhésions en région Rhone-Alpes retrouve (à 5 adhérents près) le niveau de 2013, ce qui était l'objectif que s'était fixée la région.

Le tableau ci-dessous présente le détail des adhésions par GL :

Groupes Locaux	Adhérents 2014	Nouveaux adhérents 2015	% de nouveaux adhérents 2015	Non renouvellement en 2015	% de non renouvellement en 2015	Adhérents 2015	% Evolution 2015/2014	Ecart 2015-2014
Annonay	16	1	6,3%	1	6,3%	16	0%	0
Bourg	10	0	0,0%	3	30,0%	7	-30%	-3
Chambéry	15	0	0,0%	1	6,7%	14	-7%	-1
Chambon 43	21	2	9,5%	5	23,8%	18	-14%	-3
Grenoble	68	25	36,8%	22	32,4%	71	4%	3
Lyon	79	56	70,9%	29	36,7%	106	34%	27
Pays de Gex	18	3	16,7%	4	22,2%	17	-6%	-1
St Etienne	17	8	47,1%	1	5,9%	24	41%	7
Valence/Romans	28	11	39,3%	5	17,9%	34	21%	6
Région Rhône Alpes	272	106	39,0%	71	26,1%	307	13%	35

L'augmentation des adhésions provient d'un taux de nouvelles adhésions nettement supérieur à 2014, notamment au 3^{ème} trimestre 2015 et d'une amélioration du taux de renouvellement. À noter que les nouveaux adhérents proviennent en grande partie des villes importantes (Lyon, ST Etienne, Grenoble et Valence qui ont toutes plus de 39% de nouveaux adhérents).

Bilan financier 2015 de la région Rhône-Alpes

L'année 2015 est une année particulière compte tenu du contexte migratoire qui a conduit à des réponses positives à nos demandes de subventions auprès des fondations et du conseil régional d'un niveau bien supérieur à la prévision budgétaire 2015.

De ce fait, le bilan 2015 affiche un **résultat satisfaisant de la situation financière** au niveau de la région Rhône-Alpes :

- **les dépenses ont été maîtrisées** : dépassement de 2% seulement malgré les actions importantes des groupes locaux.

- **les recettes ont très fortement augmenté** (19%) par rapport aux prévisions.

Ces bons résultats ont permis de clôturer l'année 2016 avec un **déficit de fonctionnement inférieur à 23 000€ par rapport à la prévision**. Ceci correspondant à un **taux de couverture des dépenses régionales de 67%** (soit 10 points de mieux que la prévision budgétaire).

Les 3 tableaux ci-dessous présentent en détail le bilan financier 2015 de la région Rhône Alpes. Ils permettent de comparer le réalisé 2015 au réalisé 2014 et au budget prévisionnel 2015.

Comme en 2014, le premier tableau présente les charges en distinguant :

- les dépenses directes de la région RA pour ses besoins de fonctionnement, pour le financement de ses projets et pour ses actions spécifiques de solidarité (actions sociales et partenariat).
- les dépenses indirectes qui proviennent de la prise en compte des dépenses nationales permettant à la région d'accomplir ses objectifs : les charges salariales concernent les dépenses de personnel (salaires et charges) des salariées et stagiaires dédiées totalement à la région ; la participation de la région aux frais de structure (taxe, impôt, frais de mise en œuvre,...) de l'association.

Le deuxième tableau présente les produits en distinguant les ressources directes de la région et les ressources que le niveau national consacre à l'équilibre de l'exercice régional déficitaire.

Le dernier tableau présente la synthèse des résultats en termes de couverture régionale des dépenses.

CHARGES		Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015	Ecart Réalisé - Budgété (en €)	Ecart Réalisé - Budgété (en%)	Commentaires
Dépenses directes RRA	Achat de fournitures et prestations	63 726	55 600	62 409	6 809	12%	Les dépenses directes (de fonctionnement et des projets) sont en dépassement compte tenu des actions engagées en fin d'année pour répondre aux sollicitations. Le dépassement a été limité à 6 089€ (soit 12%) par rapport au budget. L'objectif de réduire les dépenses d'action sociale et de partenariat externe a été tenu.
	Action sociale et partenariat	15 300	12 450	10 396	-2 054	-16%	
	Total dépenses directes	79 026	68 050	72 805	4 755	7%	
Dépenses affectées à RRA	Charges de personnel	139 722	136 797	136 797	0	0%	Les dépenses affectées sont conformes à la prévision budgétaire.
	Frais de structure	43 149	45 781	45 452	-329	-1%	
	Total des dépenses affectées à RRA	182 871	182 578	182 249	-329	0%	
TOTAL		261 897	250 628	255 054	4 426	2%	Le budget prévisionnel a été maîtrisé.

PRODUITS		Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015	Ecart Réalisé - Budgété (en €)	Ecart Réalisé - Budgété (en%)	Commentaires
Ressources directes de la Région Rhône Alpes	Ventes, participations et prestations	19 314	27 750	33 993	6 243	22%	Les ressources directes de la région Rhône Alpes ont été en très forte augmentation(+19%) malgré le fléchissement des dons (-27%). Cette augmentation provient essentiellement du poste des subventions, notamment des fonds d'urgence débloqués par la Région Rhône Alpes (+41%).
	Subventions	69 715	77 950	109 608	31 658	41%	
	Dons et Cotisations	36 963	35 495	25 988	-9 507	-27%	
	Appui du niveau national	5 500	2 280	1 500	-780	-34%	
	Total	131 492	143 475	171 089	27 614	19%	
Ressources du niveau national pour équilibrer le déficit régional	Apport national	130 405	107 153	83 965	-23 188	-22%	Le bon niveau des ressources a permis de diminuer de 22% le déficit de fonctionnement de la Région qui a atteint en 2015 la valeur la plus basse.
TOTAL		261 897	250 628	255 054	4 426	2%	

		Réalisé 2014	Budget 2015	Réalisé 2015	Ecart Réalisé - Budgété		Commentaires
Taux de couverture régional	Taux = Total ressources directes / Budget global	50,2%	57,2%	67,1%	9,8%		La maîtrise des dépenses et le niveau de ressources 2015 ont permis d'obtenir un taux de couverture régional de 67%, supérieur de 10% au taux objectif que la région avait prévu pour 2015.

Le budget 2016

La préparation du budget 2015 a commencé en novembre 2015 avec le siège pour fixer le cadre budgétaire prenant en compte les résultats nationaux et régionaux. Les résultats 2015 et objectifs régionaux 2016 ont été présentés lors des conseils régionaux du 5 novembre 2015 et du 28 janvier 2016. Le budget proposé en AG a été revu et validé par le conseil régional du 17 mars 2016. La déclinaison de ces objectifs au niveau local a été réalisée lors de la réunion des trésoriers du 7 mars 2016 avec les groupes locaux disponibles.

L'objectif principal du budget 2016 est de consolider les acquis de 2015 (réduction du déficit, taux de couverture des dépenses) en ayant en mémoire que les ressources supplémentaires allouées en fin d'année 2015 l'ont été à titre exceptionnel et en tenant

compte de la situation politique de la région (changement de politique des nouvelles majorités élues au conseil régional et dans les mairies).

Avec cette orientation le budget proposé en 2016 présente :

- pour les dépenses, une **augmentation globale par rapport au réalisé 2015 (+ 17 700€)** due essentiellement à l'augmentation des charges de personnels, à la réduction des postes « Action sociale » et « Partenariat » et la maîtrise des coûts de fonctionnement. Cet objectif permettra à la région, compte tenu des ressources exceptionnelles déjà acquises en 2015 et utilisables en 2016, d'augmenter de 4 000€ environ les moyens alloués aux actions régionales et locales comme : la sensibilisation avec Migrant'Scène et le développement du soutien sociolinguistique (FLE).
- pour les ressources, une **augmentation du même ordre (+16 000€)**. Cette augmentation provient des subventions déjà accordées (reliquat fin 2015). Elle intègre une prévision relativement prudente du niveau des subventions à venir compte tenu de la tendance connue à ce jour et un niveau équivalent pour le total des autres produits (vente, participations, prestations, dons, cotisations).

En conclusion, le budget proposé pour 2016 est de 272 780€ (en augmentation de 9% par rapport au budget 2015) :

- il permet de consolider les acquis de 2015 en présentant un **déficit « Ressources propres de la région - Charges totales » de 85 730€** (en diminution de 20% par rapport au budget 2015) et un **taux de couverture « Ressources propres de la région / Charges totales » de 68,6%** (du même ordre que celui de 2015 = 67,1%).
- il permet une capacité d'action supérieure à celle de 2015 notamment pour engager les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet régional.

Les 3 tableaux ci-dessous détaillent le budget régional 2016 de manière identique au bilan 2015 :

- pour les charges, les prévisions de dépenses directes et de dépenses affectées
- pour les produits, les prévisions de ressources directes et de ressources nationales pour équilibrer le budget.
- pour la synthèse le taux de couverture régional.

CHARGES		Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016	Ecart Budgété16 - Réalisé15 (en €)	Ecart Budgété16 - Réalisé15 (en %)	Commentaires
Dépenses directes RRA	Achat de fournitures et prestations	55 600	62 409	61 772	-637	-1%	Le niveau de la prévision des dépenses directes est inférieur de 3 400€ par rapport au réalisé 2015. La baisse porte sur les coûts de fonctionnement alors que les coûts des projets ont été augmentés (4 000€).
	Action sociale et partenariat	12 450	10 396	7 600	-2 796	-27%	
	Total dépenses directes	68 050	72 805	69 372	-3 433	-5%	
Dépenses affectées à RRA	Charges de personnel	136 797	136 797	159 616	22 819	17%	La prévision 2016 des charges de personnel augmente sensiblement du fait que la région va retrouver en 2016 une équipe salariée quasi complète pendant toute l'année (contrairement à 2015).
	Frais de structure	45 781	45 452	43 792	-1 660	-4%	
	Total des dépenses affectées à RRA	182 578	182 249	203 408	21 159	12%	
TOTAL		250 628	255 054	272 780	17 726	7%	Le niveau des charges du budget 2016 est en augmentation du fait de la charge salariale (prévision de +7% par rapport au réalisé 2015).

PRODUITS		Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016	Ecart Réalisé - Budgété (en €)	Ecart Réalisé - Budgété (en %)	Commentaires
Ressources directes de la Région Rhône Alpes	Ventes et participation	27 750	33 993	27 000	-6 993	-21%	La prévision de ressources régionales en 2016 est supérieure de 15 961€ aux recettes de l'année 2015. Le poste principal d'augmentation des ressources celui des subventions (objectif de +14 000€). Le total des autres postes reste sensiblement le même que celui du réalisé 2015.
	Subventions	77 950	109 608	124 050	14 442	13%	
	Dons et Cotisations	35 495	25 988	36 000	10 012	39%	
	Appui du niveau national	2 280	1 500		-1 500	-100%	
	Total	143 475	171 089	187 050	15 961	9%	
Ressources du niveau national pour équilibrer le déficit régional	Apport national	107 153	83 965	85 730	1 765	2%	Le budget 2016 consolide le niveau de déficit de l'année 2015 malgré le contexte externe moins favorable.
TOTAL		250 628	255 054	272 780	17 726	7%	

		Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016		
Taux de couverture régional	Taux = Total ressources directes / Budget global	57,2%	67,1%	68,6%		Le taux de couverture 2016 est quasiment identique au taux réalisé en 2015

